

ASSEMBLEE GENERALE

– RAPPORT D’ACTIVITES DE L’ANNEE 2021 –

Présentation du bilan moral et financier 2021
et du budget prévisionnel 2022

A l’attention des Présidents des Associations Agréées de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort



95^{ème}
ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 4 Juin 2022
15h00

**Fédération du Territoire de Belfort de pêche
et de la protection du milieu aquatique**

3A, rue d'Alsace - Cidex 337 - 90150 Foussemagne

Tél : 03 84 23 39 49

Courriel : contact@fede-peche90.fr - Site : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr>

Monsieur le Président : Serge PHILEMON (philemon.serge@neuf.fr / 06 61 42 90 05)

Monsieur le Vice-Président : Jean-Marie LECHENNE (jm.lechenne@fede-peche90.fr / 06 84 64 90 80)

Monsieur le Vice-Président : Jacky DUVIN (jacky.duvin@gmail.com / 06 17 10 23 16)

Monsieur le Trésorier : Daniel PASTORI (pastori.daniel@free.fr / 06 37 23 00 62)

Monsieur le Secrétaire : Nicolas JARDOT (nicolas.jardot@orange.fr / 06 86 37 92 12)

Messieurs les membres du Conseil d'Administration :

Monsieur Olivier CHRÉTIEN (olivier.chretien@gmail.com / 06 09 20 30 51)

Monsieur Cyril DARGELASSE (cyril.dargelasse@laposte.net / 06 60 58 65 51)

Monsieur Yves DESCHAMP (deschampyves@laposte.net / 06 75 91 41 20)

Monsieur Philippe DUPRÉ (duprephilippe@sfr.fr / 07 70 12 55 81)

Monsieur Pascal GUITTARD (brigitte.guittard@gmail.com / 7 82 62 32 83)

Monsieur Pascal JARDOT (pascal.jardot@gmail.com / 07 70 67 81 75)

Monsieur Thierry LUTTRINGER (luttringer.thierry@bbox.fr / 06 62 06 05 31)

Monsieur Emmanuel MAUVILLY (lemanuanjou@orange.fr / 06 44 16 38 67)

Monsieur Yves NOVIER (aappmayvesnovier@gmail.com / 06 44 96 25 80)

Monsieur Fabien TIROLE (aappmalabourbeuse@gmail.com / 06 33 38 59 05)

Ainsi que le personnel :

Le Responsable Technique :

Monsieur Marc HANNOTIN (marc.hannotin@fede-peche90.fr / 06 59 37 10 86)

Le Responsable Développement :

Monsieur Marc VAUTHIER (marc.vauthier@fede-peche90.fr / 06 68 83 71 17)

Le Responsable Surveillance :

Monsieur Alain GEOFFROY (alain.geoffroy@fede-peche90.fr / 06 61 64 19 08)

La Responsable Administrative :

Madame Céline DESVIGNES (celine.desvignes@fede-peche90.fr / 03 84 23 39 49)

Vous souhaitez une bonne lecture.

Permanences : Le Lundi et le Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le Mardi et le Vendredi de 13h00 à 17h00

SOMMAIRE

1. Bilan moral du Président	3
1.1 Activités du Président	5
2. Bilan Financier	
2.1 Attestation Cabinet SOFIGEC.....	8
2.2 Bilan financier au 31 Décembre 2021	9
2.3 Compte de résultat 2021 et Budget prévisionnel 2022 : Dépenses.....	11
2.4 Compte de résultat 2021 et Budget prévisionnel 2022 : Recettes	14
2.5 Rapport de la commission de contrôle des comptes	16
2.6 Nomination commission de contrôle 2022	17
2.5 Approbation des comptes 2021	17
3. Evolution des effectifs de pêcheurs en 2021.....	18
4. Rapport d'activités du service technique	
4.1 Politique de l'eau – Evaluation de l'état des milieux aquatiques.....	23
4.2 Station Le Rhône à Sermamagny.....	29
4.3 Atelier Pêche Nature Fédéral 2021	33
4.4 Enquête Pêche Privée	34
4.5 Observatoire Régional des Pressions (ORP)	35
4.6 Actions de police.....	39
4.7 Le Grand Cormoran	41
4.8 Entretien des cours d'eau	41
5. Pisciculture fédérale 2021.....	43
6. Communication	
6.1 Pêche Infos 90.....	44
6.2 Site internet	44
6.3 Réseaux Sociaux.....	44
7. Rapport d'activités du conseil d'administration	
7.1 Conseils d'administration	45
7.2 Réunion des Présidents	50
7.3 Assemblée Générale Extraordinaire	51
8. Rapport d'activités des AAPPMA.....	51
8.1 Bilan des empoissonnements.....	52
8.2 Coordonnées des AAPPMA départementales	54
9. Interventions des Personnalités	55
10. Remerciements de nos bénévoles	55

1. BILAN MORAL DU PRESIDENT

Madame et Messieurs les présidents d'AAPPMA du Territoire de Belfort,

Bienvenue à notre 95^{ème} Assemblée Générale.

Nous sommes aujourd'hui réunis à Giromagny et je tiens à remercier tout particulièrement Yves Novier et son équipe pour leur accueil.

Après 2 années de pandémie, nous sommes peut-être à présent en train de retrouver la vie d'avant. Même si rien n'est jamais gagné car le virus circule encore, il semblerait qu'il soit néanmoins bien moins sévère. Restons malgré tout vigilants.

2021 aura donc été une année de transition dont le bilan final côté ventes de cartes journalières et découvertes aura été impacté non pas tant par le virus que par un été maussade et des travaux sur l'étang des Forges à Belfort.

2021 aura également été marquée par plusieurs événements démocratiques avec l'approbation de nos nouveaux statuts pour lesquels nous avons pris le temps nécessaire afin de vous expliquer et décrypter les évolutions.

D'autre part, nous avons également renouvelé les Conseils d'Administration de toutes nos AAPPMA. Si je tiens à féliciter tous les nouveaux élus pour leur engagement, je tiens aussi à remercier infiniment tous ceux qui ont souhaité passer la main. Grâce à vous le passage de relais s'est fait dans les meilleures conditions afin de faire perdurer notre passion en faveur de la pêche et de la protection du milieu aquatique. La vigueur de nos structures associatives dépend essentiellement de votre engagement. Toutefois, depuis mon premier mandat en tant que président d'AAPPMA il y a déjà une trentaine d'années, le nombre d'associations est passé de 24 à 15. Alors bien entendu, à chaque fois les lots n'ont pas été perdus mais récupérés au travers de fusions / absorptions. La charge de travail liée à la gestion quotidienne s'en est donc retrouvée de plus en plus lourde et cela peut repousser les envies d'engagement d'autant que les tracasseries administratives viennent se rajouter et ne sont pas toujours comprises voire admises. Pour cela, nous avons prévu dès le début de ce nouveau mandat de mettre en place une formation destinée à nos élus dont le but est de vous sensibiliser aux droits et devoirs de nos AAPPMA et répondre ainsi à toutes les interrogations que vous vous posez.

Parmi les projets en cours, nous avons l'investissement d'un broyeur. Quelle AAPPMA ne s'est jamais retrouvée embarrassée par des montagnes de végétaux lors d'opérations de débroussaillage ? Depuis des années, nous n'avons plus le droit de les brûler. Impossible de les laisser dans un champ sans risquer de se retrouver en porte à faux avec les propriétaires terriens. Alors cet investissement permettra de faciliter vos travaux car il est fait pour vous au profit non seulement de nos pêcheurs qui pourront accéder plus facilement aux berges de nos rivières mais aussi cela permettra d'intervenir dans des secteurs encombrés où le risque d'inondation est important. Merci aux élus des Communautés de Communes, du conseil Départemental et de la mairie de Fontaine pour l'obtention de ces subventions qui seront utilisées n'en doutez pas à bon escient.

Autre projet d'envergure avec l'organisation en partenariat avec VMC Pêche d'une manifestation du monde de la pêche à l'occasion du centenaire du département. Cet événement qui se déroulera autour de l'étang des Forges à Belfort est l'un des prémices de la relation que nous entamons avec cette entreprise mondialement réputée et implantée depuis des siècles dans le Territoire de Belfort.

Ces derniers mois, nous avons effectué un rapprochement avec le monde de la chasse. Tout en restant évidemment chacun dans notre secteur, nous avons constaté que nous avons bien des choses en commun ne serait-ce qu'en termes d'organisation des structures. La préservation des milieux est

l'un des enjeux. Pour ce faire, nous participons en commun à des actions de nettoyage de la nature et je tiens à remercier toutes les AAPPMA qui ont répondu favorablement à cette sollicitation. D'autre part, avec les attaques venant d'une poignée de militants animalistes complètement absurdes car ces personnes ne connaissent visiblement rien à nos actions et vont chercher à limiter nos pratiques en commençant par la pêche au vif. Ne soyons pas dupes car leur volonté est bien évidemment de chercher à en finir avec la pêche comme ils essayent de le faire avec les chasseurs.

Avant de démarrer, je vous demande de respecter une minute de silence en la mémoire de nos amis pêcheurs disparus depuis notre dernière AG dont Michel Heiny / ancien président de l'AAPPMA d'Anjoutey, de Serge Prévot / GPP canaux / Courtelevant / Trévenans, de Charles Gianella / ancien président de l'AAPPMA de Grandvillars et membre du CA FD90 pendant 3 mandats ainsi que de Joël Bardot / président en exercice de l'APPMA de Chaux

Merci à tous !

1.1 ACTIVITES DU PRESIDENT

Voici donc la synthèse des actions effectuées au cours de l'année écoulée.

- 08/01/21 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 19/01/21 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 20/01/21 : préparation réunion mairie de Belfort avec directeur de cabinet
- 26/01/21 : audit de notre fédération par le président SNSAPL en visio
- 27/01/21 : initiation montage mouche avec la section pêche du Lycée Dellois
- 29/01/21 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 05/02/21 : présentation des projets développement touristique pêche au président du CD90 avec président ARP BFC
- ⇒ 05/02/21 : Conseil d'administration de la FD90 et intervention TELEOS
- 08/02/21 : réunion en mairie de Belfort avec Mr Meslot suite à pollution Savoureuse 2015
- 08/02/21 : début des entretiens individuels salariés de la FD90
- 15/02/21 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 15/02/21 : entretien avec l'un des membres de la garderie canaux suite à plusieurs doléances
- 23/02/21 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération suivie d'un entretien avec journaliste Est Républicain concernant avancement des travaux renaturation Allaine
- 27/02/21 : démonstration broyeur robotisé à l'étang Gauthier
- 02/03/21 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération suivie d'une réunion sur place avec Agence de l'Eau
- 05/03/21 : Conseil d'Administration UFBRMC en visio
- 05/03/21 : tirage au sort de la tombola en direct sur les réseaux sociaux depuis la FD90
- 09/03/21 : réception Virgin Radio pour projet communication pêche suivie d'une réunion de travail avec équipe technique FD90
- 12/03/21 : réunion avec AAPPMA Giromagny concernant l'avenir de leur pisciculture
- 13/03/21 : reportage télé France 3 pour l'ouverture de la truite sur les rives de la Covatte à Joncherey
- 16/03/21 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération suivie d'une réunion garderie des canaux
- 19/03/21 : préparation de la convention entretien St Nicolas en mairie de Fontaine
- 27/03/21 : Participation à l'AGO de l'AAPPMA de Florimont
- 29/03/21 : réunion SDAGE avec DDT en visio
- 02/04/21 : réunion de travail avec équipe technique fédération
- 07/04/21 : réunion à Grandvillars dans les locaux de la CCST pour travaux Allaine
- 08/04/21 : réunion de travail avec équipe technique fédération
- 10/04/21 : Assemblée Générale Extraordinaire du SNSAPL en visio pour validation nouvelle convention collective
- 15/04/21 : initiation pêche de jeunes des FRANCAS sur Joncherey
- 16/04/21 : réunion de travail avec équipe technique fédération
- 23/04/21 : analyse des comptes FD90 par les vérificateurs désignés en AGO
- 30/04/21 : rendez-vous au Crédit Mutuel Montreux-Vieux pour placement financier
- 30/04/21 : Conseil d'Administration FD90
- 03/05/21 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération

- 06/05/21 : vidange des étangs fédéraux en accord avec la DDT (Petit Malsaucy – Etang B – Queue de Chat) pour alevinage canaux
- 08/05/21 : Nettoyage de la Douce entre Bavilliers et Botans avec Teams River Clean
- 10/05/21 : réunion avec AAPPMA Bourogne dans nos locaux suite aux turbulences de gestion suivie d'une réunion de travail avec équipe technique fédérale
- 18/05/21 : réunion de travail avec équipe technique fédérale + entretien avec F. Rousse / CD90 + visio avec FD25 et SAMU de l'Environnement
- 20/05/21 : Assemblée Générale de l'UBRMC en visio
- 22/05/21 : première participation à la journée mondiale de la biodiversité avec un stand sur le véloroute à Delle (présentation des « petites bêtes »
- 27/05/21 : Conseil d'administration de l'ARP BFC à Arbois
- 01/06/21 : réunion de préparation convention avec Grand Belfort dans leurs locaux
- 04/06/21 : réception à la FD90 de l'équipe SAMU de l'Environnement pour présentation de leurs activités
- 06/06/21 : Animation découverte pêche à la mouche sur le parcours de l'Allaine à Joncherey à l'occasion de la fête nationale de la pêche en partenariat avec l'Office du Tourisme de Belfort
- 11/06/21 : Assemblée Générale de l'ARP BFC à Arbois
- 12/06/21 : Intervention sur le pont buses du Rhône à proximité du Gauthier pour retrait de gros embâcles
- 15/06/21 : réunion bureau CLE SAGE Allan à Belfort
- 17/06/21 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 24/06/21 : rendez-vous à Etuefont dans les locaux de la CCVS pour GEMAPI et présentation projet broyeur
- 24/06/21 : passage à l'hôpital pour visite à Michel HEINY
- 24/06/21 : rendez-vous avec entreprise CLIMENT et CCST sur le terrain pour présentation des travaux renaturation Allaine à Delle
- 25/06/21 : réunion avec PROCOM à la FD90 pour propositions sur contrats à venir
- 26/06/21 : Assemblée Générale Ordinaire de la FD90 à Delle
- 01/07/21 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 05/07/21 : entretien avec maitre Berthold suite à l'avancement du dossier pollution Savoureuse 2015
- 08/07/21 : présentation nouvelle proposition PROCOM contrats à venir puis réunion avec AAPPMA Giromagny / Lepuix suite à objectif modification ARP puis réunion avec AAPPMA Belfort / Bavilliers + Bourogne et Montreux-Château en lien avec évolution réglementation sur la Bourbeuse (demandes sur ARP)
- 09/07/21 : obsèques de Michel HEINY à Trévenans
- 12/07/21 : cérémonie départ Mr BONIGEN / directeur DDT à la préfecture
- 15/07/21 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 21/07/21 : présentation sur le terrain à Leval avec équipe DDT à Mr le préfet du bilan de la cartographie des cours
- 22/07/21 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 22/07/21 : rendez-vous avec Mr Guardia / maire de Bourogne pour présentation structure fédérale et point situation AAPPMA locale
- 29/07/21 : réunion avec CD90 pour formaliser devis prochaine pêche du Malsaucy (équarrissage totalité des poissons suite mortalité carpes)
- 29/07/21 : réunion des présidents d'AAPPMA et CA FD90 dans nos locaux

- 06/08/21 : pêche étang SNCF à Anjoutey
- 06/08/21 : animation touristique d'un cheminement de la Batte à Delle afin de découvrir le secteur des résurgences
- 12/08/21 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 12/08/21 : initiation pêche de jeunes des FRANCAS sur Joncherey
- 18/08/21 : pêche électrique de sauvetage dans l'Allaine au centre-ville de Delle en liaison avec les travaux de renaturation à venir
- 26/08/21 : réunion avec Mr Rayot / CCST à Delle pour présentation projet broyeur et point sur travaux Allaine
- 02/09/21 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 02/09/21 : Assemblée Générale Extraordinaire pour validation des nouveaux statuts fédéraux
- 08/09/21 : réunion bureau CLE SAGE Allan à Belfort
- 11/09/21 : assemblée générale de l'EHGO en Loire Atlantique
- 14/09/21 : réunion avec Mr le maire de Sermamagny concernant avancement vente parcelle au Gauthier
- 16/09/21 : réunion avec équipe médicale afin d'améliorer les conditions de travail de l'un de nos salariés
- 20/09/21 : signature convocation tribunal de Belfort à la gendarmerie de Grandvillars
- 22/09/21 : pêche électrique dans la Savoureuse à Sevenans
- 25/09/21 : Assemblée Générale du SNSAPL à Paris
- 26/09/21 : Assemblée Générale de la FNPF à Paris
- 27/09/21 : Congrès National des Présidents fédéraux à Paris
- 01/10/21 : réception Mr VIELLARD / PDG VMC Pêche pour présentation de notre structure et mise en place des bases d'une convention
- 01/10/21 : Conseil d'administration fédéral
- 08/10/21 : réunion de préparation du Salon Festivitas avec fédérations voisines en nos locaux
- 15/10/21 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 29/10/21 : réunion de travail équipe technique fédérale puis rendez-vous à la fédération de chasse pour échanges en termes de comparaison organisation et type de défense vis-à-vis des partis animalistes
- 03/11/21 : intervention au tribunal de justice de Belfort suite à abus de confiance de notre ancien président non agréé qui a donc été fortement condamné
- 05/11/21 : réunion de travail avec équipe fédérale puis rendez-vous à la mairie de Sermamagny pour validation bornage petite parcelle du Gauthier
- 16/11/21 : débroussaillage de la St Nicolas à Fontaine avec des jeunes emplois civiques
- 22/11/21 : contamination COVID 19 puis hospitalisation
- 15/12/21 : réunion de préparation Festivitas en visio
- 16/12/21 : Conseil d'Administration de l'UFBRMC en visio
- 21/12/21 : réunion de travail équipe technique fédérale

2.1 ATTESTATION CABINET SOFIGEC



ATTESTATION

001191 - ASSO FEDERATION PECHE TERRITOIRE B

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

En Euro

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ASSO FEDERATION PECHE TERRITOIRE BE
Pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/07/2016, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	271 186,45 €
Résultat net comptable	-43 563,13 €
Total du bilan	653 671,06 €

Fait à Foussemagne,
Le 06/05/2022.

CONVERCY Geoffroy,
Expert-comptable.

2.2 BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2021



BILAN ACTIF

001191 - ASSO FEDERATION PECHE TERRITOIRE B

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

En Euro

ACTIF	Exercice du	01/01/21 au 31/12/21	01/01/20 au 31/12/20	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains		208 242,16	208 242,16		
Constructions		50 458,35	59 439,41	-8 981,06	-15,11
Installations techn., matériel et outill. ind.		1 945,66	4 683,55	-2 737,89	-58,46
Autres		15 227,92	21 894,86	-6 666,94	-30,45
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés		15,00		15,00	
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)		275 889,09	294 259,98	-18 370,89	-6,24
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours			2 660,00	-2 660,00	-100,00
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.		4 106,77	3 251,22	855,55	26,31
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		3 366,90	30 114,80	-26 747,90	-88,02
Valeurs mobilières de placement		50 000,00		50 000,00	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		320 093,60	378 943,32	-58 849,72	-15,53
Charges constatées d'avance		214,70	691,10	-476,40	-68,93
TOTAL (II)		377 781,97	415 660,44	-37 878,47	-9,11
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		653 671,06	709 920,42	-56 249,36	-7,92

BILAN PASSIF

001191 - ASSO FEDERATION PECHE TERRITOIRE B

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

En Euro

PASSIF

	Exercice du 01/01/21 au 31/12/21	Exercice du 01/01/20 au 31/12/20	Variation N / N-1 en valeur en %	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	64 774,78	64 774,78		
Fonds propres complémentaires	528 525,74	480 055,75	48 469,99	10,10
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-43 563,13	48 469,99	-92 033,12	-189,88
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>549 737,39</i>	<i>593 300,52</i>	<i>-43 563,13</i>	<i>-7,34</i>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	549 737,39	593 300,52	-43 563,13	-7,34
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	7 142,00		7 142,00	
TOTAL (II)	7 142,00		7 142,00	
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit	31 440,41	37 393,80	-5 953,39	-15,92
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	44 363,32	56 124,04	-11 760,72	-20,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	20 987,94	23 102,06	-2 114,12	-9,15
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	96 791,67	116 619,90	-19 828,23	-17,00
Ecarts de conversion passif				
(V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	653 671,06	709 920,42	-56 249,36	-7,92

2.3 COMPTE DE RESULTAT 2021 ET PREVISIONNEL 2022 : DEPENSES

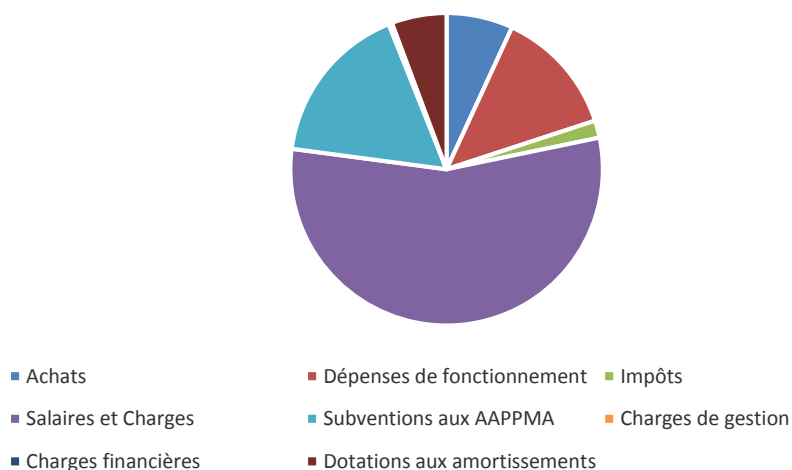
DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2021	REALISE 2021	PREVISIONNEL 2022
602130 Achat de poissons	3 000,00	5 969,72	12 000,00
603000 Variation de stocks	2 660,00	2 660,00	-
606100 EDF, Eau	1 100,00	764,79	1 500,00
606200 Carburant, Lubrifiant outillage	5 450,00	4 355,50	7 000,00
606300 Fournitures Entret., Désinfectant, Petit équipt	1 500,00	881,79	1 200,00
606310 Achat équipement pêche	250,00	89,88	2 000,00
606320 Achat matériel pédagogique	1 000,00	-	1 000,00
606350 Fournitures diverses garderie	-	288,00	-
606400 Fournitures de Bureau	3 000,00	1 675,10	2 000,00
606500 Fournitures d'habillement diverses	1 500,00	2 052,95	2 500,00
606501 Vêtement travail	1 200,00	1 390,47	1 200,00
606601 Achat matériel piscicole	1 600,00	1 060,74	150,00
606602 Achat nourriture pour cheptel	-	-	-
606603 Achat analyse / pharmacie	20,00	-	20,00
606800 Achat Fuel	1 000,00	1 080,00	2 000,00
ACHATS	23 280,00	22 268,94	32 570,00
613000 Location autoportée	-	-	-
613200 Location immobilière diverse	260,00	250,00	260,00
613500 Location bouteilles Air Liquide	185,00	184,80	185,00
613510 Location matériel informatique	7 250,00	7 043,32	5 200,00
615200 Ent. Rép. Bâtiments	1 000,00	500,56	530,00
615300 Ent. Rép. Etangs	500,00	215,70	250,00
615500 Ent. Rép. Mat.de Transport	1 000,00	1 119,90	1 000,00
615600 Ent. Rép. Matériel, Mobilier, Outillage	850,00	1 423,29	2 700,00
616100 Assurance Transport	1 760,00	1 728,15	2 000,00
616200 Assurance Multirisques	1 320,00	1 173,54	1 340,99
616300 Assurance RC Associations	400,00	387,87	395,61
617000 Plans de Gestions piscicoles	-	-	50 000,00
618100 Documentation générale	200,00	43,00	200,00
621000 Personnel extérieur à l'entreprise	2 000,00	974,40	2 000,00
622000 Honoraires	3 200,00	3 119,32	5 200,00
622700 Frais d'actes et de contentieux	-	-	-
623000 Pub / Achat dépliant pêche	720,00	716,40	760,00
623100 Annonces et insertions	3 000,00	2 848,22	3 000,00
623300 Foires et expositions	1 500,00	-	-
623400 Cadeaux, médailles, coupes	6 000,00	6 300,00	300,00

623600 Journaux, catalogues, imprimés	260,00	208,90	220,00
625000 Déplacements : Congrès Réunion	3 400,00	758,56	2 500,00
625100 Frais déplacements élus / bénévoles	3 200,00	2 577,80	3 500,00
625200 Frais déplacements indemnités	1 440,00	1 413,50	1 440,00
625300 Indemnité km garderie	500,00	436,90	500,00
625400 Indem. Comp. Président / Trésorier	3 000,00	500,00	1 500,00
625700 Réceptions	4 000,00	3 349,13	2 000,00
626000 Frais de télécommunication	2 800,00	2 705,31	2 800,00
626100 Frais Postaux	400,00	199,81	300,00
627000 Frais Bancaires	240,00	317,65	340,00
CHARGES EXTERIEURES	50 385,00	40 496,03	90 421,60
628200 Cotisations	1 850,00	1 804,96	1 850,00
COTISATIONS PAYEES	1 850,00	1 804,96	1 850,00
633300 Formation professionnelle	3 600,00	1 037,87	3 600,00
635000 Autre impôts & versements assimilés	1 470,00	1 453,29	1 470,00
635100 Impôts locaux	3 200,00	3 295,00	3 400,00
635400 Droit d'enregistrement	-	-	-
IMPOTS	8 270,00	5 786,16	8 470,00
641100 Rémunération du Personnel	128 300,00	127 981,00	129 600,00
641200 Provision Congés Payés	500,00	533,10	500,00
641300 Primes et Gratifications	-	-	-
641400 Indemnités avantages divers	-	117,74	-
645200 Cotisations Mutuelle/Mutex Prévoyance	5 800,00	5 608,03	5 900,00
645300 Cotisations Retraite/CCPMA Prévoyance	800,00	793,61	800,00
645500 Cotisations à la MSA/Agrica	44 000,00	43 778,47	44 500,00
645800 Ch. Sociale / CP	500,00	194,20	500,00
648000 Gratification stagiaire	-	-	-
CHARGES SOCIALES	179 900,00	179 006,15	181 800,00
651100 Nom de domaine	460,00	462,07	550,00
654000 Perte sur créances irrécouvrables	-	88,40	-
657000 Subv diverses	150,00	150,00	150,00
657200 Soutien exceptionnel	2 500,00	-	2 500,00
657300 Subv. fédérale pr AAPMA	53 000,00	54 540,05	53 200,00
658000 Ch div de gestion courante	-	18,60	-
CHARGES DE GESTION	56 110,00	55 259,12	56 400,00
661100 Intérêts des emprunts et dettes	440,00	432,53	360,00

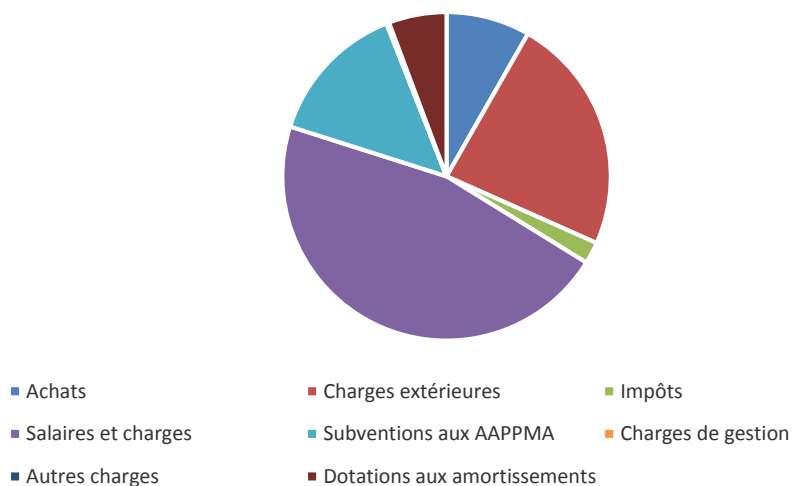
CHARGES FINANCIERES	440,00	432,53	360,00
6811231 Amort des constructions	5 902,84	5 902,80	5 905,00
6811235 Amort des agencts de construction	3 100,00	2 710,19	3 100,00
681125 Amort du mat piscicole et technique	1 780,00	770,57	1 000,00
6811210 Amort du matériel animations	1 975,00	1 967,32	610,00
6811282 Amort du matériel de transport	5 900,00	6 166,91	11 500,00
681281 Amort des agencts divers	500,00	868,10	370,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	19 157,84	18 385,89	22 485,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	339 392,84	323 439,78	394 356,60
RESULTAT : BENEFICE	64 807,16	-	41 243,40
TOTAL GENERAL	404 200,00	323 439,78	435 600,00

864000 Personnel bénévole	- 18 000,00	- 17 739,72	- 18 000,00
CHG CONTRIB VOLONTAIRE EN NATURE	- 18 000,00	- 17 739,72	- 18 000,00

Dépenses - Réalisé 2021



Dépenses - Prévisionnel 2022



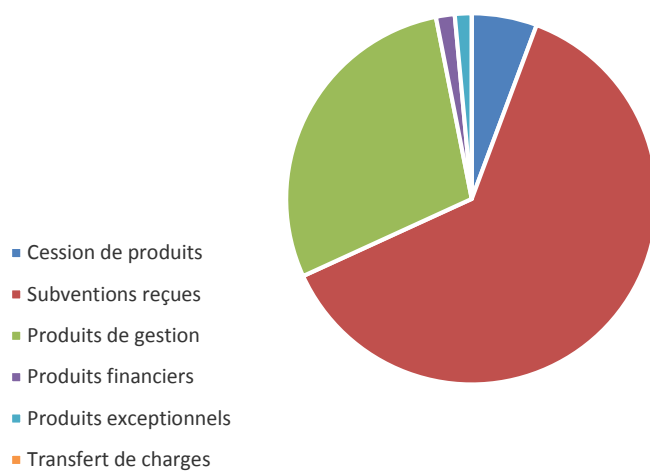
2.4 COMPTE DE RESULTAT 2021 ET PREVISIONNEL 2022 : RECETTES

PRODUITS D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2021	REALISE au 31/12/2021	PREVISIONNEL 2022
706000 Prestation de service	-	6 156,12	-
706100 Pêche électrique	4 200,00	8 006,19	32 500,00
708000 Prod activités annexes	-	-	-
708300 Locations diverses	1 250,00	1 250,00	1 250,00
708800 Rétrocession AAPPMA	-	512,64	-
VENTE DE PRODUITS	5 450,00	15 924,95	33 750,00
741800 Subvention diverse : FDVA / Agefiph	-	-	4 650,00
741810 Subvention EHGO	20 900,00	24 512,53	20 900,00
741820 Subvention ERDF	1 000,00	1 000,00	1 000,00
741821 Subvention Crédit Mutuel	-	-	800,00
741830 Subvention FNPF Actions	59 650,00	8 789,00	38 200,00
741831 Subvention FNPF Kit emploi	112 000,00	125 027,30	125 000,00
741840 Subvention Collectivités Territoriales	-	1 500,00	1 500,00
741850 Subvention ARP BFC	3 000,00	1 500,00	8 000,00
741860 Subvention Agence de l'Eau	126 500,00	12 539,00	119 900,00
SUBVENTIONS RECUES	323 050,00	174 867,83	319 950,00
754000 Collectes, dons manuels	-	-	-
756100 Prod Cotisations Fédérales	50 000,00	55 846,50	55 000,00
756200 Prod Cartes Interfédérales	21 000,00	24 233,90	24 000,00
758000 Prod divers de gestion courante	-	2,23	-
758100 Prod des PV Pollution	-	-	-
758200 Prod Publicité / dépliant pêche	-	-	-
758300 Prod Gestion AAPPMA	300,00	311,04	900,00
PRODUITS DE GESTION	71 300,00	80 393,67	79 900,00
764000 Intérêts Comptes bancaires	4 100,00	4 145,16	-
768000 Autre Produit Financier	300,00	427,33	300,00
PRODUITS FINANCIERS	4 400,00	4 572,49	300,00
770000 Prod exceptionnels	-	117,71	1 700,00
775000 Prod cessions d'éléments d'actif	-	4 000,00	-
775200 Prod cessions immob corporel	-	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	4 117,71	1 700,00
791000 Transfert chg d'exploitation	-	-	-

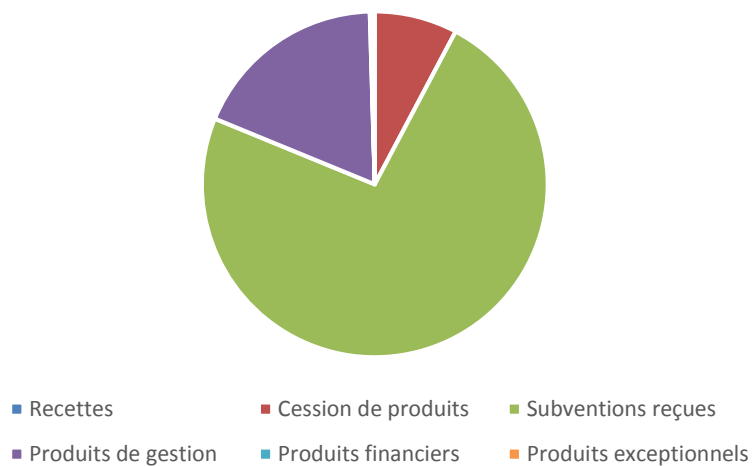
TRANSFERT DE CHARGES	-	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOIT.	404 200,00	279 876,65	435 600,00
RESULTAT : PERTE	-	- 43 563,13	-
TOTAL GENERAL	404 200,00	323 439,78	435 600,00

871000 Prestation en nature	- 18 000,00	- 17 739,72	- 18 000,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	- 18 000,00	- 17 739,72	- 18 000,00

Recettes - Réalisé 2021



Recettes - Prévisionnel 2022



2.5 RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Madame Nathalie SCHAUNER et Monsieur Christian MUDRY de la Commission de Contrôle des comptes pour l'année 2021 ont contrôlé les comptes par sondage, au Siège Social de la Fédération de Pêche le 10 Mars 2022 en présence de Messieurs Serge PHILEMON et Daniel PASTORI, respectivement Président et Trésorier de la Fédération.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des pièces de recettes et dépenses et leurs correspondances dans les écritures comptables.

Les soldes de trésorerie du Crédit Mutuel ont également été contrôlés, et se sont avérés exacts.

De ce fait, l'étude de la comptabilité n'apporte aucune observation particulière.

SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2021

COMPTES DEPOTS

Crédit Mutuel Livret Bleu	94 402,42 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	130 000,00 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	80 000,00 €
Crédit Mutuel Compte titres	50 000,00 €

COMPTES COURANTS

Crédit Mutuel Compte Courant 1	14 192,73 €
Crédit Mutuel Compte Courant 2	290,20 €
Crédit Mutuel Compte CB	947,41 €

CAISSE

Caisse	260,84 €
--------	----------

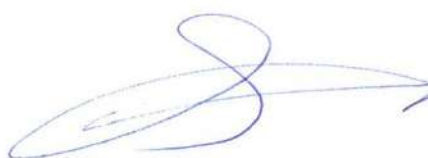
TOTAL

370 093,60 €

Le Président

Le Trésorier

La Commission de Contrôle



2.6 NOMINATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE 2022

Les vérificateurs aux comptes pour l'année 2022 seront nommés lors de cette Assemblée Générale.

2.7 APPROBATION DES COMPTES 2021

A. La Comptabilité au 31 décembre 2021

Disponibilités	+	320 093,60 €
TITRES CÔTÉS		
Valeurs mobilières de placement	+	50 000,00 €
DETTES EN COURS		
Emprunt Etang Gauthier	-	31 440,41 €
Dettes fiscales et sociales	-	44 363,32 €
Autres dettes	-	20 987,94 €
CREANCES EN COURS		
Créances clients	+	4 183,17 €
Charges constatées d'avance	+	214,70 €
Autres créances	+	3 290,10 €

B. Les Investissements effectués en 2021

NEANT

C. Les Investissements prévus pour 2022

- Achat d'un DACIA DUSTER en remplacement du trafic	24 500,00 €
- Achat d'une remorque pour le matériel d'animation	6 110,00 €
- Achat d'un broyeur	25 800,00 €

D. Résolution relative au Budget 2021

Le bilan du 31 décembre 2021 présente un résultat net comptable de - 43 563,13 Euros.

Conformément aux instructions de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, le Président de la Fédération propose que ce déficit soit incorporé aux fonds associatifs, soit au compte 102800 pour la reprise du bilan d'entrée 2022

D'après l'article 37 des nouveaux statuts des fédérations départementales, l'extrait annuel de la comptabilité afférent à l'exercice 2021 sera transmis à l'administration après validation par cette assemblée générale.

Le compte financier de l'exercice 2021, le prévisionnel 2022 et les investissements prévus par le Conseil d'Administration sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Il en est de même de l'affectation du Déficit 2021.

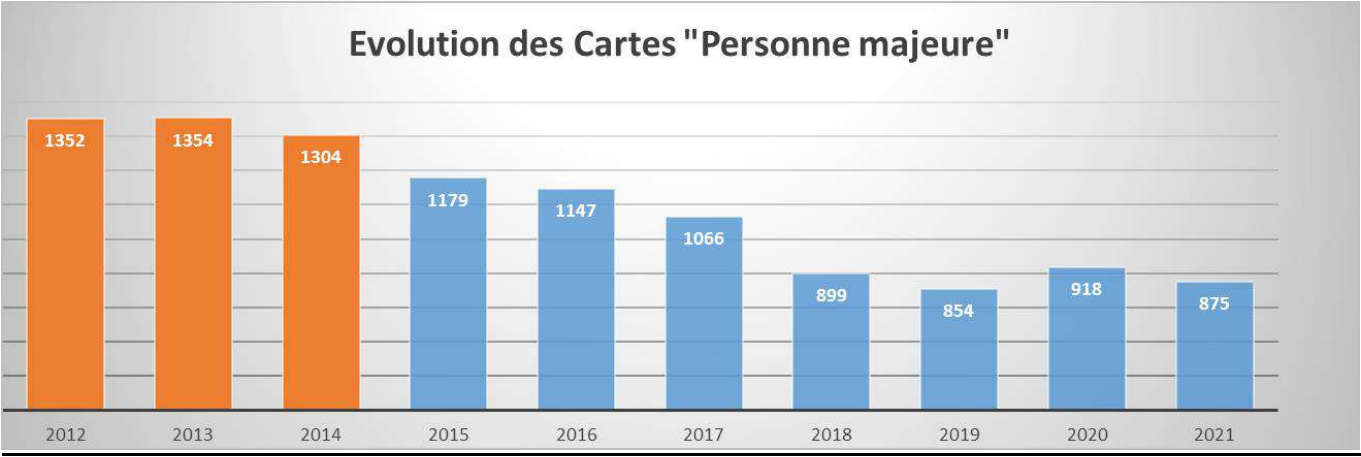
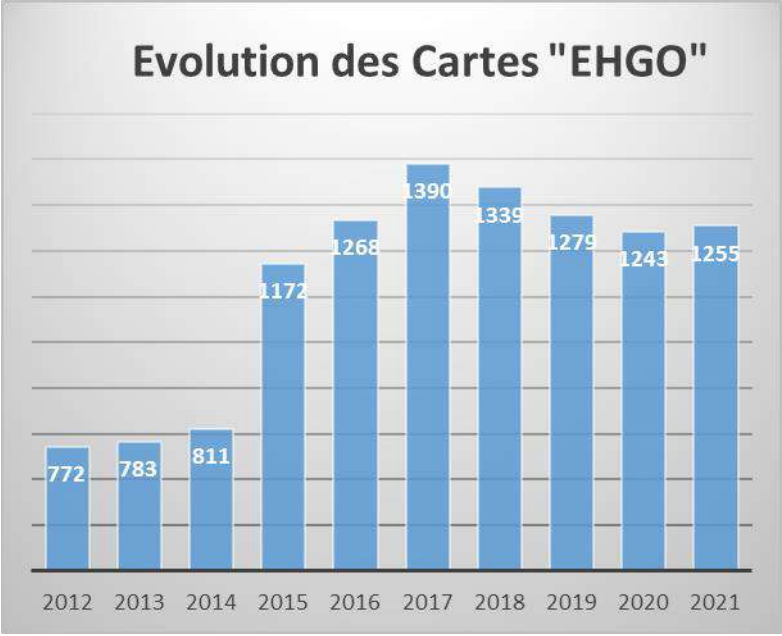
3. EVOLUTION DES EFFECTIFS DE PECHEURS EN 2021

Association	Carte interfé Personne majeure EHGO	Carte Personne majeure	Carte Découverte Femme	Carte Découverte Femme Parrainage	Carte mineure	Carte mineure Parrainage	Carte Personne majeure "Offre d'automne"	Total
ANJOUTEY	33	22	4	0	6	0	0	65
BELFORT - BAVILLIERS	470	262	46	5	112	7	25	927
BESSONCOURT	46	27	4	0	13	0	0	90
BOUROGNE	82	33	9	0	12	0	2	138
CHEVREMONT	22	22	3	1	4	0	0	52
COURTELEVANT	17	17	2	0	3	4	0	43
FAVEROIS		16	3	0	2	0	0	21
FLORIMONT		35	1	0	0	0	0	36
FOUSSEMAGNE	51	14	1	0	13	0	1	80
GIROMAGNY		138	4	1	20	0	0	163
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	145	85	10	2	42	2	0	286
LEPUIX		26	1	0	4	0	1	32
MONTREUX-CHATEAU	225	107	22	0	30	4	3	391
MORVILLARS	52	27	2	0	9	0	0	90
RECHESY	37	14	4	1	10	1	0	67
TREVENANS	75	30	3	0	11	0	1	120
Total	1255	875	119	10	291	18	33	2601

Répartition des membres actifs dans les AAPPMA en 2021

Association	Carte interfé Personne majeure EHGO	Carte Personne majeure	Carte Découverte Femme	Carte Découverte Femme Parrainage	Carte mineure	Carte mineure Parrainage	Carte Découverte 12 ans	Carte Découvert e -12 ans Parrainage	Carte Personne majeure "Offre d'automne"	Carte Hebdo	Carte Journalière	Parrainage Journalière	Total		EHGO sans cartes
ANJOUTEY	33	22	4	0	6	0	16	1	0	0	4	1	87		3
BELFORT - BAVILLIERS	470	262	46	5	112	7	156	26	25	32	431	5	1577		5
BESSONCOURT	46	27	4	0	13	0	20	0	0	3	6	0	119		0
BOUROGNE	82	33	9	0	12	0	18	0	2	0	29	0	185		0
CHEVREMONT	22	22	3	1	4	0	10	1	0	1	8	0	72		1
COURTELEVANT	17	17	2	0	3	4	3	1	0	0	3	0	50		0
FAVEROIS		16	3	0	2	0	3	0	0	0	0	0	24		
FLORIMONT		35	1	0	0	0	2	0	0	0	4	1	43		
FOUSSEMAGNE	51	14	1	0	13	0	7	2	1	1	14	0	104		0
GIROMAGNY		138	4	1	20	0	28	1	0	4	7	0	203		
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	145	85	10	2	42	2	52	1	0	1	53	0	393		1
LEPUIX		26	1	0	4	0	5	1	1	1	0	0	39		
MONTREUX-CHATEAU	225	107	22	0	30	4	36	12	3	0	16	0	455		1
MORVILLARS	52	27	2	0	9	0	9	1	0	0	22	0	122		1
RECHESY	37	14	4	1	10	1	7	4	0	1	2	1	82		0
TREVENANS	75	30	3	0	11	0	17	3	1	0	24	0	164		1
Total	1255	875	119	10	291	18	389	54	33	44	623	8	3719		13

Bilan des répartitions des ventes des différentes cartes au sein des AAPPMA en 2021



Association	Membres actifs 2017	Membres actifs 2018	Membres actifs 2019	Membres actifs 2020	Membres actifs 2021
ANJOUTEY	36	42	38	49	65
BELFORT - BAVILLIERS	969	960	947	909	927
BESSONCOURT	87	76	80	75	90
BOUROGNE	504	267	183	164	138
CHEVREMONT	108	92	57	70	52
COURTELEVANT	31	36	32	40	43
ETUEFFONT	52	38	31	41	
FAVEROIS	24	21	14	17	21
FLORIMONT	51	32	36	37	36
FOUSSEMAGNE	83	89	99	114	80
GIROMAGNY	147	123	98	101	163
GRANDVILLARS					
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	253	254	258	273	286
LEPUIX	43	23	33	24	32
MONTREUX-CHATEAU	364	386	403	378	391
MORVILLARS	86	125	133	133	90
RECHESY	48	57	56	64	67
TREVENANS	131	144	125	143	120
Total	3017	2765	2623	2632	2601

Evolution des membres actifs sur 5 ans

Produits	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 2020/2021
Carte EHGO	1390	1339	1279	1243	1255	12
Carte Personne majeure	1122	1011	912	918	875	-43
Offre d'automne			5	41	33	-8
Carte Découverte Femme	123	136	130	122	129	7
Carte mineure	382	314	297	308	309	1
Carte Découverte -12 ans	616	506	498	530	443	-87
Carte Hebdo	40	52	37	37	44	7
Carte Journalière	853	742	759	789	631	-158
Vignettes EHGO	14	19	16	23	13	-10
Total	4540	4119	3933	4011	3732	-279

Evolution des ventes des différents produits nationaux sur 5 ans

4. RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE TECHNIQUE

4.1 POLITIQUE DE L'EAU - EVALUATION DE L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES - DEFINITION D'UNE NOUVELLE METHODE D'ANALYSE DES DONNEES PISCICOLES ET THERMIQUES

Depuis la **Loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964**, la politique de l'eau s'articule entre l'évaluation de la qualité des eaux superficielles et la définition de programmes de mesures visant à reconquérir cette qualité sous la coordination des agences de l'eau.

Ces programmes se sont appliqués par le passé à la reconquête de la qualité chimique de nos eaux (jusqu'en 2015) via le financement des procédés de traitement des effluents. Ils se concentrent depuis essentiellement sur la reconquête de la qualité morphologique.

La préservation des milieux relativement épargnés et la prévention de nouvelles dégradations constituent alors le parent pauvre de cette politique, au gré de la doctrine Eviter, Réduire, Compenser. Celle-ci est majoritairement délaissée aux services de police régaliens. Ceux-ci sont toutefois de moins en moins orientés vers une stratégie de contrôle systémique au gré d'une surcharge administrative et de réactions à des signalements ou au bon vouloir des propriétaires se rapprochant de ces services.

Il apparait de fait logique que les moyens alloués à ces politiques de l'eau soient basés sur les résultats des évaluations environnementales de ces eaux.

Celles-ci sont la résultante d'autant d'années de recherches et de perfectionnement d'indices biologiques. En effet, depuis 2000 et la Directive Cadre sur l'Eau, cette politique s'est concentrée sur les biocénoses comme principal indicateur de la qualité des eaux, reléguant la Physico-chimie au second plan, tout en restant toutefois l'arbitre final du déclassement (voir le schéma résumant la méthode d'évaluation ci-après).

Les financements alloués par les Agences de l'eau sont alors concentrés sur les tronçons de cours d'eau présentant un état écologique Moyen ou plus dégradé.

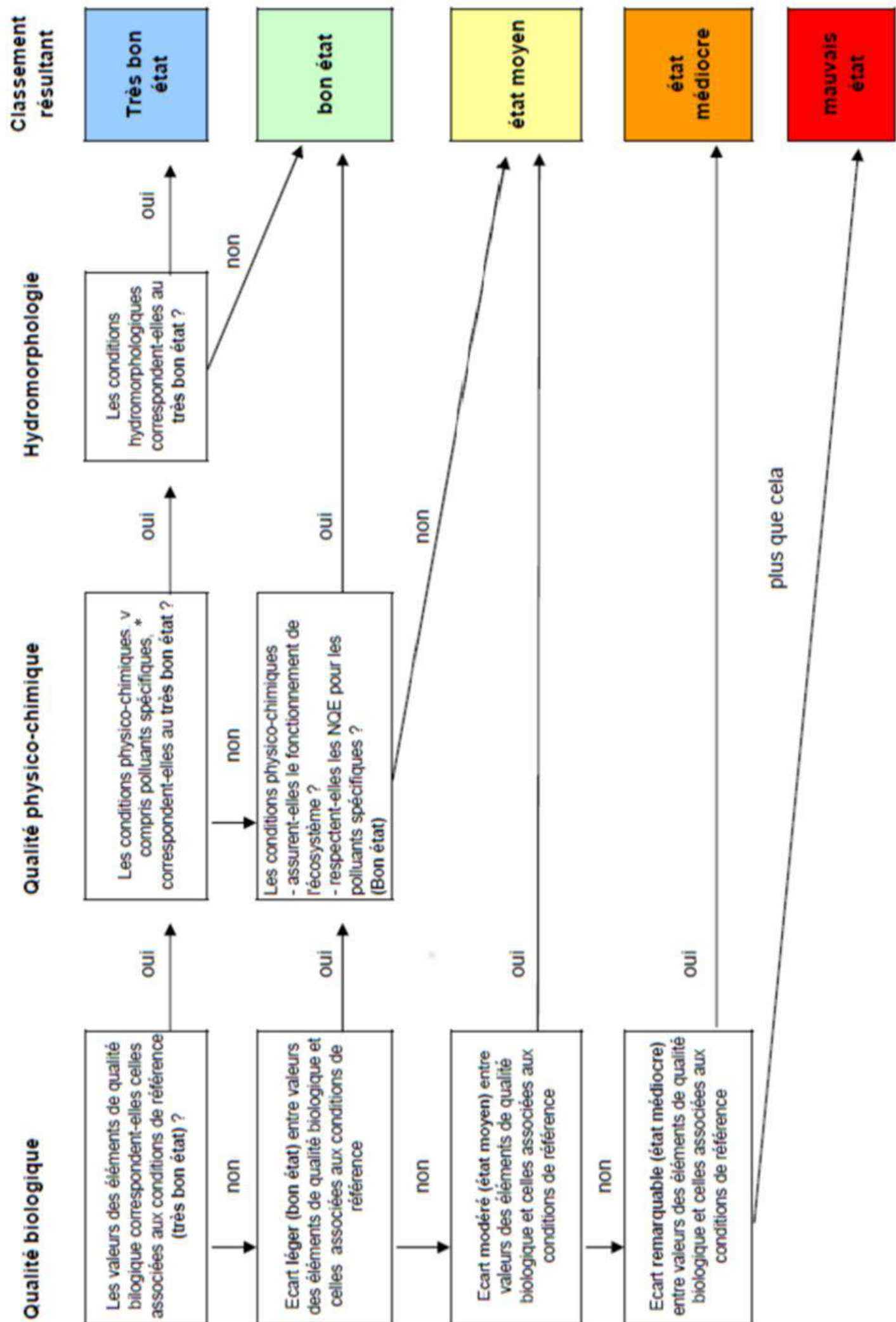
Il faut toutefois avoir à l'esprit que l'évaluation de l'état écologique de nos eaux se fait sur une période de 3 années consécutives, sur des stations (à minima 1) estimées représentatives d'une masse d'eaux (tronçon de cours d'eau - unité de travail du programme de mesures) ;

Que l'appréciation de la qualité physico-chimique de nos eaux n'est pas continue mais se base sur des campagnes de 4 prélèvements annuels (1 par saison) écrémées de la mesure la plus discriminante (Règle du percentile 90 qui consiste à prendre en compte la valeur en deçà de laquelle se situent 90 % des mesures réalisées au cours de la campagne du programme de surveillance) ;

Que l'état hydromorphologique n'est apprécié que pour confirmer le très bon état écologique.

Les éléments de qualité pour l'appréciation de l'état biologique des eaux de surface de type cours d'eau et les paramètres constitutifs associés pour chaque élément de qualité sont :

1. Phytoplancton : composition et abondance
2. Macrophytes : composition et abondance
3. Phytobenthos : composition et abondance
4. Faune benthique invertébrée : composition et abondance
5. Ichtyofaune : composition, abondance et structure de l'âge



Dans les faits, la qualité biologique des masses d'eau cours d'eau du Territoire sont perçus à travers le Phytobenthos (micro-algues tapissant le fond de nos cours d'eau), la Faune benthique invertébrée et l'Ichtyofaune (poissons) via des indices normalisés au début des années 2000 dont les seuils sont régulièrement réévalués (Indice Biotique Diatomées (IBD) pour le Phytobenthos, indice invertébrés multimétrique (I2M2) qui succède à l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) depuis 2018 pour la Faune benthique invertébrée, l'Indice Poissons Rivières (IPR) pour l'Ichtyofaune).

Les deux premiers éléments de qualité sont en effet inadaptés à nos cours d'eau (Phytoplancton & Macrophytes).

Les trois indices retenus sont alors associés à deux systèmes de notations et de fait d'interprétations.

1. Pour le Phytobenthos et les invertébrées, les indices sont basés sur la diversité des taxons capturés et sur leur polluosensibilité. L'abondance est à l'inverse très peu perçue et critiquée. Le système de notation de ces indices dispose d'un minimum et d'un maximum de 0 à 20. Les notes obtenues sont alors transformés en EQR (Ecological quality ratio), ou écart à la référence, qui est le rapport entre un état observé et l'état que « devrait » avoir le milieu en l'absence de perturbation anthropique. Cette valeur de référence, ne correspond toutefois pas à une note de 20/20 mais à la valeur qui discrimine le très bon état du bon état.

Des seuils d'état sont alors fixés pour les gradients inférieurs (assimilables à un système scolaire).

Ces seuils ou limites de classe sont différenciées selon l'indice et selon le tronçon considéré (hydroécorégion).

En effet, les seuils retenus pour ces indices intègrent dans la politique de l'eau mise en place que le potentiel d'un cours d'eau est différencié principalement selon la géologie, le relief et le climat et moindrement du gabarit du cours d'eau.

Dans les faits, il existe sur notre département 5 types d'hydroécorégions retenues mais celles-ci n'induisent que 2 à 3 modalités de limites de classes d'état (2 pour l'IBGN, 3 pour l'IBD et l'I2M2).

Valeurs /20 seuils pour l'IBGN selon l'hydrorécorégion.

Note/20	Limites de classe	Très bon/Bon	Bon/Moyen	Moyen/Médiocre	Médiocre/Mauvais
Hydroécorégions	4	15	13	9	6
	5	14	12	9	5
	10	15	13	9	6
	18	15	13	9	6
	18/4	15	13	9	6

EQR seuil pour l'IBGN selon l'hydrorécorégion.

EQR	Limites de classe	Très bon/Bon	Bon/Moyen	Moyen/Médiocre	Médiocre/Mauvais
Hydroécorégions	4	0,93333	0,8	0,53333	0,33333
	5	0,92857	0,78571	0,57142	0,28571
	10	0,93333	0,8	0,53333	0,33333
	18	0,93333	0,8	0,53333	0,33333
	18/4	0,93333	0,8	0,53333	0,33333

Valeurs /20 seuils pour l'IBD selon l'hydrorécorégion.

Note/20	Limites de classe	Très bon/Bon	Bon/Moyen	Moyen/Médiocre	Médiocre/Mauvais
Hydroécorégions	4	18,16	15,92	12,70	9,20
	5	19,10	16,70	13,25	9,50
	10	17,07	14,34	10,41	6,13
	18	17,07	14,34	10,41	6,13
	18/4	18,16	15,92	12,70	9,20

EQR seuil pour l'IBD selon l'hydromorécorégion.

EQR	Limites de classe	Très bon/Bon	Bon/Moyen	Moyen/Médiocre	Médiocre/Mauvais
Situation	BV < 10 000 km ²	0,94	0,78	0,55	0,3

EQR seuil pour l'I2M2 selon l'hydromorécorégion.

EQR	Limites de classe	Très bon/Bon	Bon/Moyen	Moyen/Médiocre	Médiocre/Mauvais
Hydromorécorégions	4	0,665	0,443	0,295	0,148
	5	0,605	0,354	0,236	0,118
	10	0,665	0,498	0,332	0,166
	18	0,665	0,443	0,295	0,148
	18/4	0,665	0,443	0,295	0,148

Les masses d'eau où les indices sont discriminants et où un investissement est attendu sont donc celles où au moins un de ces indices est inférieurs à seuil Bon/Moyen (13 ou 12/20 pour l'IBGN, 14.34 à 16.7/20 pour l'IBD et 35.4 à 49.8 % du potentiel de référence pour l'I2M2 ; à moins qu'au moins 2 saisons de mesures physico-chimiques sur 12 mettent en évidence une dégradation en deçà des seuils Bon/Moyen.

2. Pour les peuplements piscicoles, l'Indice Poissons Rivière retenu analysant les résultats d'un passage en pêche électrique n'est pas basé sur une note sur 20 ou à un EQR. Cet indice se transcrit via une valeur s'éloignant de 0 ; 0 correspondant à une situation en place meilleure que la situation théorique. En effet, une situation conforme au théorique entraîne une sanction d'environ 5.2 points. L'indice ne dispose pas alors de valeur maximale.

Comme pour les autres indices, celui-ci dispose de limites de classes d'état qui sont toutefois les mêmes quelle que soit l'hydromorécorégion considérée.

Limites de classe	Très bon/Bon	Bon/Moyen	Moyen/Médiocre	Médiocre/Mauvais
IPR	5	16 (14,5 au dessus de 500m d'alt)	25	36

Cet indice est toutefois impropre à caractériser une totale non-conformité d'un peuplement en place et à sanctionner la présence d'espèce exogènes.

Il est basé sur 7 métriques :

Liste des métriques intervenant dans le calcul de l'IPR		
Métrique	Abbréviation	Réponse à l'augmentation des pressions humaines
Nombre total d'espèces	NTE	↗ ou ↘
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	↘
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	↘
Densité d'individus tolérants	DIT	↗
Densité d'individus invertivores	DII	↘
Densité d'individus omnivores	DIO	↗
Densité totale d'individus	DTI	↗ ou ↘

(source : L'IPR, CSP, 2006)

Il est toutefois complexe de critiquer les déviations retenues par métriques, celles-ci n'étant pas basées directement sur les écarts de densités ou d'espèces entre situations théoriques et observées mais sur les

probabilités de déviation entre les fonctions logarithmes des densités ou présences d'espèces théoriques et observées.

Il s'agit de considérer que l'IPR ne s'attache pas au respect du peuplement le plus probable/théorique. L'indice résonne en valeurs brutes/totales. Ainsi pour ces métriques, si le peuplement théorique est totalement incohérent avec celui observé mais que les valeurs totales étudiées sont identiques (densités et nombre d'espèces), l'indice ne le sanctionne pas (Un Poisson Chat pourra "remplacer" un Vairon sans que cela soit perçu par l'indice).

Le raisonnement spécifique de l'IPR n'étant pas basé sur une comparaison stricte entre espèces attendues / espèces observées, cet indice ne permet pas d'arriver à la conclusion que le peuplement observé puisse n'avoir rien en commun avec celui attendu. De fait, il ne permet pas d'aboutir à un EQR.

L'IPR ne perçoit que très peu en outre le particularisme des suivis piscicoles vis-à-vis des indices liés aux autres groupes/taxons indicateurs (macroinvertébrés/diatomées), qui est de pouvoir aussi prendre en compte une pression à laquelle ces autres taxons ne sont pas soumis : L'apport d'espèces exogènes, via les activités humaines (plan d'eau / pisciculture / empoissonnements), et le remplacement d'une espèce élective par une autre, là où macroinvertébrés et diatomées traduisent une adaptation du peuplement face à des pressions.

Sur ce point, l'IPR n'est à même de caractériser qu'un surplus d'espèce qui n'a de sens, dans les modalités de l'indice, que si cet excès est particulièrement marqué. En effet, les métriques NTE et DTI ne sont pas sélectives quant à la pertinence de la présence / densité des espèces capturés. Les autres métriques (NER, NEL, DIT, DIO et DII) ne pallient que très peu à ce manquement, soit car elles ne discriminent pas le remplacement d'une espèce élective par une espèce non élective ou pire par une espèce exotique envahissante (Ex - NER : LOT vs TRF / HOT vs TOX - NEL : PCH vs VAI ou LPP - DII : PES vs GOU) du moment qu'elles appartiennent à la même "guilde", soit car elles sous-évaluent le nombre d'espèces théoriques par métrique du fait d'une addition de probabilités (NER/NEL), soit car elles sous-évaluent les densités théoriques des espèces en lien avec le protocole retenu et/ou le degré de perturbation des stations de références. Il s'agit aussi de considérer qu'à l'exception des métriques NTE et DTI, l'indice ne considère pas les valeurs théoriques comme optimales/références. C'est-à-dire que l'atteinte de ces valeurs n'entraîne pas une sanction de 0 points. Pour se rapprocher d'une sanction de 0 points, il faut s'éloigner le plus possible de la valeur théorique, soit positivement (NER, NEL, DII), soit négativement (DIT, DIO), ce qui est un non-sens biologique.

Si cela évite que l'indice sanctionne un NER/NEL observé normalement plus élevé que la valeur théorique (majoritairement le cas à moins de pressions extrêmement élevées (l'abondance varie bien avant la variété)), en lien avec la valeur théorique sous-évaluée du fait du cumul des probabilités (Cumuler des probabilités de 0 à 1 sera de base inférieur au fait de cumuler des présences systématiquement égales à 1), cela conduit à l'inverse à sous évaluer l'absence d'espèces rhéophiles et/ou lithophiles.

Il s'agit aussi de considérer que l'indice ne peut également pas sanctionner ou intégrer la présence d'autres espèces absentes au premier passage de la pêche (faiblement représentées ou difficilement capturables). De même, l'indice ne sanctionnera pas l'absence ou la présence d'une espèce exclue de l'indice (Comme ici le Pseudorasbora, le Silure, le Black-Bass...).

On notera, que la probabilité de présence de certaines espèces électives de nos cours d'eau reste toutefois systématiquement sous-évaluée ; Soit car peu représentées à l'échelle de l'ensemble des stations de référence de l'indice (Et de fait présentant des probabilités de présence maximum bien inférieures à 1 : Ex : Ombre commun avec une probabilité max de 0.34), soit car difficilement capturées au premier passage d'une pêche électrique (Lamproie de Planer). A l'inverse, la probabilité de présence de certaines espèces non électives est systématiquement surévaluée, à savoir le Gardon, le Poisson-chat et moindrement la Perche Soleil, pour toutes trois en lien avec les déversements de plans d'eau ou de sociétés de pêches ayant dû influencer les pêches de références de l'indice, exceptions que nous excluons de cette station (secteur trop apicale pour la 1ère , espèces

indésirables pour les deux autres qui sont maintenues par les déversements et qu'il est aberrant selon nous d'intégrer dans l'indice autrement que par une sanction).

Critiquer les abondances sur la base d'un seul passage reste également très approximatif, les variations d'efficacité du premier passage pouvant être de l'ordre de 8 à 100% de la densité estimée après de multiples passages par une méthode statistique basée sur le maximum de vraisemblance. L'efficacité par espèce au 1er P est par ailleurs également très fluctuante.

L'ensemble de ces défauts sont rarement appréciés si le modèle mathématique de l'indice n'est pas analysé, mais sont parfois perçus à travers des indices discriminants sur des stations conformes par ce qui est considéré de manière aberrante comme une surabondance piscicole ou à l'inverse via des indices conformes ne sanctionnant pas le remplacement d'espèces électives par des espèces exogènes considérés dans les mêmes métriques.

De fait, à partir de 2016, l'Agence de l'eau nous a demandé de valider ou non ces indices avant leur bancarisation. Si dans certaines situations cet avis est simple à émettre, dans de multiples autres cas, ceci demandait de mettre en place un autre mode d'analyse des résultats des pêches électriques sur les 62 stations du département et ce pour estimer au final la classe d'état dans laquelle se trouve le peuplement piscicole d'une station de suivis afin d'évaluer, ce point reste central, le niveau de dégradation de la masse d'eau et si celle-ci nécessite des actions au programme de mesures.

Pour ce faire, en l'absence d'autres méthodes aboutissant à une classe d'état, entre 2017 et 2021 nous avons défini une méthodologie de traitement de ces pêches sur la base de 2 passages au minimum.

Cette méthodologie intègre l'efficacité de la pêche, pour laquelle, en deçà d'un certain seuil, les résultats sont considérés comme non pertinents.

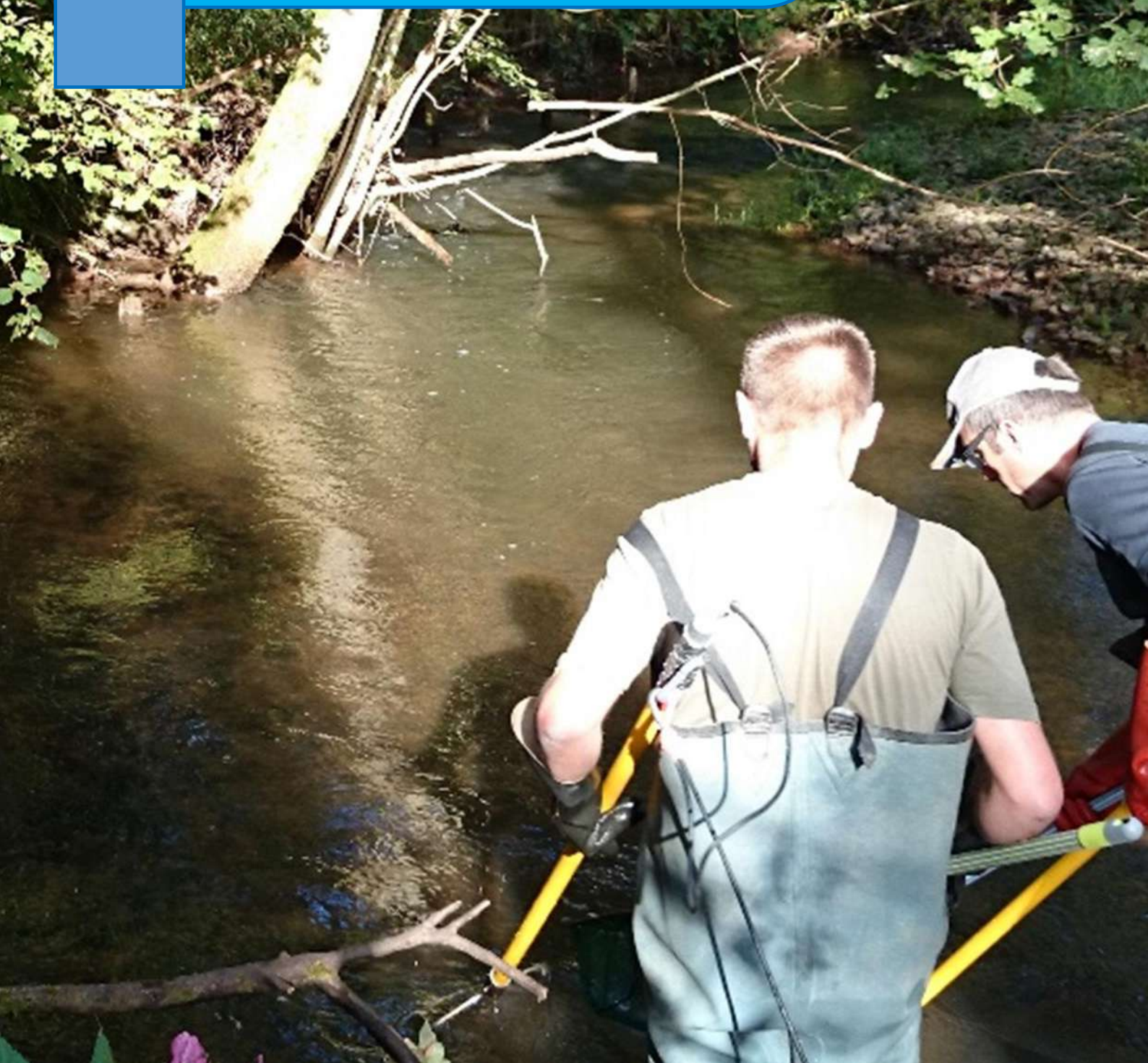
Elle se base sur la définition d'un peuplement théorique cohérent longitudinalement par bassin et par niveau de productivité des tronçons de cours d'eau (biotypologie) en situation non perturbée (température, distance à la source, largeur, section et pente extrapolées à défaut de disposer de station de référence), en situation actuelle (paramètre de l'année du suivi) et dans le cadre de l'étude du réchauffement climatique via la prise en considération de l'année la plus chaude selon la station depuis 2011 où nous suivons annuellement et heure par heure la température de l'eau sur chacune des 62 stations de suivis du département.

C'est ainsi que nous obtenons 3 notes sur 5 pour ces trois situations ayant pour limite de classe d'état 0-1[Mauvais ; [1-2[Médiocre ; [2-3[Moyen ; [3-4[Bon ; [4-5[Très Bon extrapolable à des EQR : 0-0,2[Mauvais ; [0,2-0,4[Médiocre ; [0,4-0,6[Moyen ; [0,6-0,8[Bon ; [0,8-1.

STATION 06455640

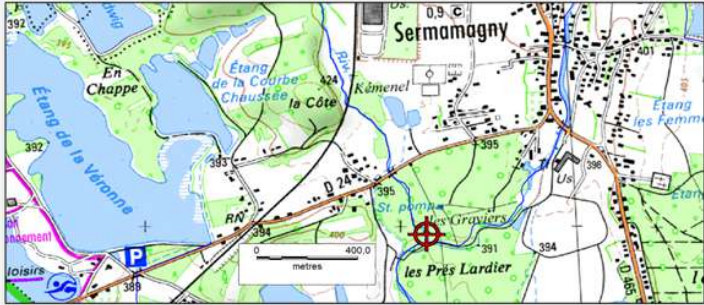
S19

**LE RHÔME A
SERMAMAGNY**



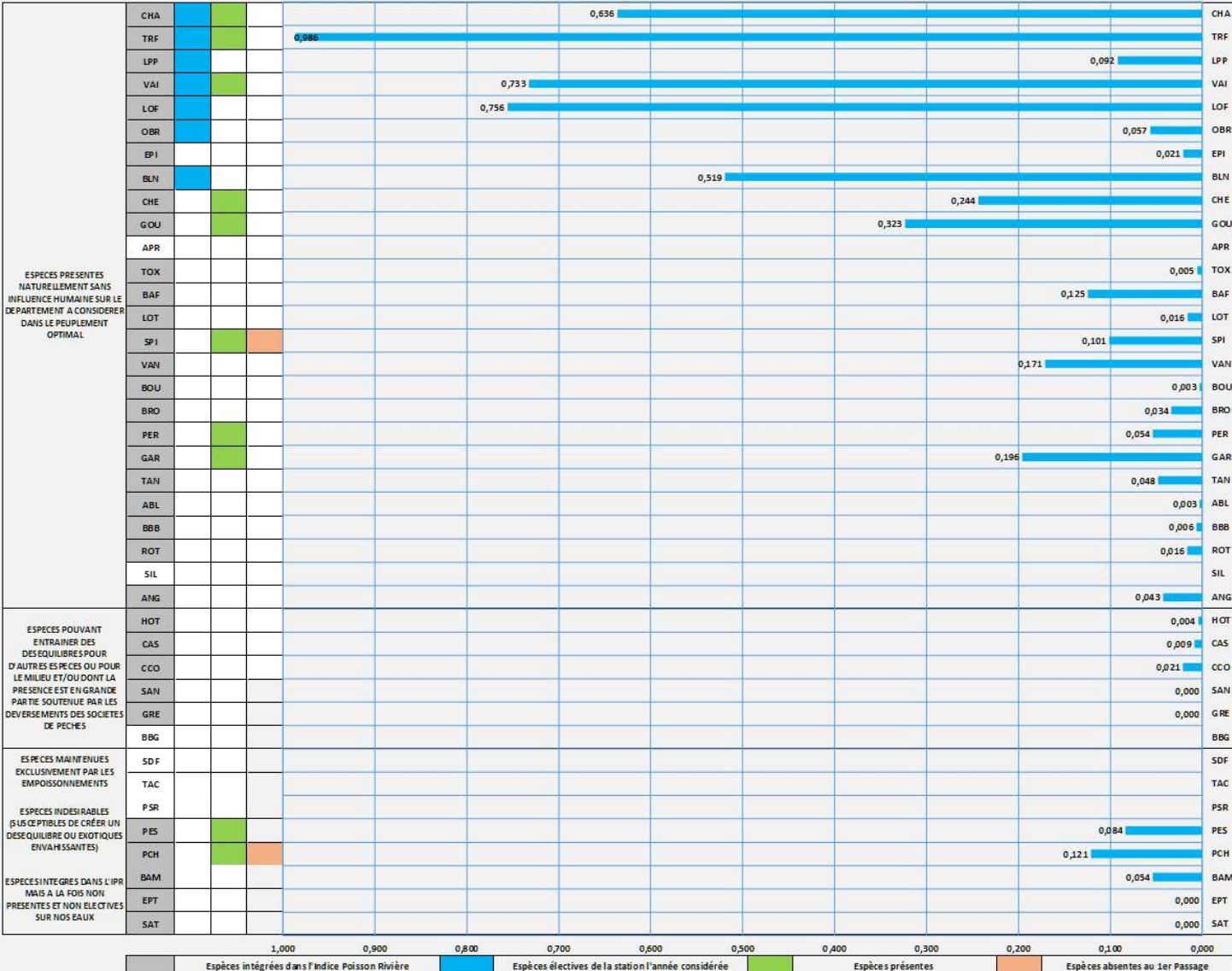
Code sandre :	06455640
Code station - Cours d'eau :	S19 - LE RHÔME
Coordonnées (193) :	X : 987 145,12 Y : 6 738 530,16
Bassin versant :	BOURBEOISE
Altitude :	390 m
Commune :	Sermamagny
Code masse d'eau :	FRDR11327
Date :	28/07/2016
Station représentative du tronçon :	oui
Distance à la source :	11,89 km
Pente :	6,09‰
Surface bassin versant drainée :	25,06 km²
Longueur station :	113,7 m
Profondeur moyenne étagée :	0,29 m
Largeur moyenne lit mineur :	5,45 m
Catégorie piscicole arrêté 1958 :	1
Niveau Typologique max 2011-2020 :	5 (2018)
Catégorie piscicole réelle actuelle :	1
Niveau Typologique ichtyologique 2016 :	4,16
Niveau Typologique Théorique :	83+ (3,71)
Amplitude typologique retour 10 ans :	0,92 (8 données)

Valeur de l'IPR	15,79	Classe de qualité associée - Etat	BON
-----------------	-------	-----------------------------------	-----



L'Indice Poisson Rivière 2016 de la station S19 désigne un état de qualité biologique bon qui traduit une faible altération des communautés piscicoles. Cela signifie que, selon cet indice, elles s'écartent légèrement de celles normalement associées à cette station dans des conditions non perturbées. Selon notre propre analyse, l'IPR n'est pas pour cette station une valeur discriminante. Bien que la valeur de l'indice soit toutefois inférieure à 0,21 point du seuil (18) de déclassement en état biologique Moyen, notre propre analyse (Fiche bilan 3/3) estime que la situation est bien plus dégradée, à savoir : Médioire et ce en limite de la pré-classe. Meuveuses états. Pour nous, les communautés piscicoles ne sont pas faiblement altérées mais au contraire fortement dégradées. En effet, notre propre analyse invalide cette classe d'état (Bon) au profit d'un état Médioire et fait état de l'ichtyofaune faiblement de qualité biologique le plus dégradé des indices biologiques 2016 suivis, avec un IPR à 18/20 (1,13 EQR - Très bon état), un IBD à 17,7/20 (0,907 EQR - Bon état) et l'IME à 0,790 EQR (Très bon état) (Données DSD) (ce à un EQR piscicole de 0,206 estimé par nos soins l'IPR ne permet pas pour sa part de calculer un EQR). Ainsi, ni l'état général (bon/dégradé), ni le niveau de dégradation (seuil d'état) de l'IPR ne sont valables. A contrario, il n'en est pas tout à fait de même des métriques de l'Indice. Il est complexe de critiquer les déviations retenues par métriques, celles-ci n'étant pas basées directement sur les données de densités ou d'espèces entre situations théoriques et observées mais sur les probabilités de déviation entre les fonctions logarithmiques des densités ou des présences d'espèces théoriques et observées. Il s'agit de considérer que l'IPR ne s'écartera pas à un aspect du peuplement le plus probable théorique. L'Indice résonne en valeurs brutes/totales. Ainsi pour ces métriques, si le peuplement théorique est totalement incohérent avec celui observé mais que les valeurs totales des données (densités et nombre d'espèces) l'Indice ne le sanctionne pas (Un Poisson Clair pour le remplir) ou l'Indice ne se rapproche pas de l'Indice. Il faut aussi de considérer que l'exception des métriques NTE et DTI, l'Indice ne sanctionne pas les valeurs théoriques comme optimales/dégradées. C'est à dire que l'atteinte de ces valeurs n'entraîne pas une sanction de 0 point. Pour se rapprocher d'une sanction de 0 point, il faut s'éloigner le plus possible de la valeur théorique, soit positivement (NTE, NEL, DTI), soit négativement (DIT, DIO), ce qui est un non-sens biologique. Il s'agit aussi de considérer que l'Indice ne peut également pas sanctionner ou négativer la présence d'autres espèces absentes au premier passage de la pêche ou qui ne seraient pas considérées dans l'Indice. C'est ici le cas avec le Spirin et le Poisson Clair. De même, l'Indice ne sanctionne pas l'absence d'une espèce exclue de l'Indice bien qu'élective de cette station (ce n'est pas le cas ici). Concernant les Abondances, critiquer celles-ci sur la base d'un seul passage est très approximatif, les variations d'efficacité du premier passage peuvent être de l'ordre de 8 à 100% de la densité estimée à partir de multiples passages par une méthode statistique basée sur le maximum d'un volume blanc. L'efficacité par espèce au 1er passage est par ailleurs également très fluctuante. Aucune métrique n'apparaît individuellement de fait pertinente. Si on s'attarde toutefois sur les espèces en présence, à savoir l'occurrence, on note que les probabilités de présence par espèce du modèle de l'IPR sont en quasi-saturation à notre propre définition des espèces électives de cette station (en bleu), à savoir un peuplement de 1ère catégorie piscicole (Zone à Truites) composée de 7 espèces. L'Indice est donc basé sur un nombre total d'espèces (NTE) de 5,48 via la somme des probabilités de présence par espèce. Si la présence de la Truite fario est appréciée comme quasi-certaine par l'Indice, comme sur toutes les stations du réseau hydrographique départemental, les probabilités de présence des autres espèces que nous estimons électives apparaissent moindres, voir bien faibles (de 9 à 75%). Cette démarche probabiliste entraîne des valeurs théoriques plus faibles (NEL/NTE) et par conséquent une sanction moins sévère, particulièrement dans des situations comme celle-ci où il manque le moins d'espèces électives que d'autres remplacent et sans qu'un non-breton ne porte d'espèces soit présent. 5,5 des 7 espèces que nous estimons électives de cette station en situation non perturbée (Rivière les plus fortes probabilités de présence, deux sont en retrait : LPP et OBR, qui sont systématiquement sous-évaluées car soit peu représentées à l'échelle de l'ensemble des stations de référence de l'Indice (Ombré et commun), soit difficilement capturables au premier passage d'une pêche électrique (la morpion de Planer). A l'inverse, les probabilités élevées pour CHE et GOU n'apparaissent pas aberrantes, compte tenu qu'il s'agit des limites de leur répartition. Par contre, la probabilité de présence de certaines espèces non électives est systématiquement sur-évaluée, à savoir le Gardon, le Poisson-clair et le moins commun le Perche Soleil, pour toutes trois en lien avec les déversements de plans d'eau ou de sociétés de pêche ayant influencé les pêches de référence de l'Indice, exceptions que nous excluons de cette station (secteur tropicale pour le 1ère, espèces indésirables pour les deux autres qui sont maintenues par les déversements et qu'il est aberrant de les voir apparaître dans l'Indice autrement que par une sanction). Concernant l'abondance, on pourra noter que bien que le rapport DIT et DTI soit cohérent (1/2), les valeurs théoriques apparaissent trop basses pour que la sanction soit pertinente (10% des densités que nous estimons comme cohérentes sur la base des densités estimées après plusieurs passages à où nous nous attendrions à 75% de celles-ci). Enfin, on note ici que c'est l'abondance pondérée qui est la plus discriminante dans notre évaluation, ce que l'IPR n'intègre pas.

PROBABILITES DE PRESENCE THEORIQUE (0-1) SELON L'INDICE POISSON RIVIERE



OCCURRENCE											
NER Théorique	NER observé	NER note déviation		NEL Théorique	NEL observé	NEL note déviation		NTE théorique	NTE observé	NTE note déviation	
2,68	2	2,66		2,91	3	1,27		5,48	8	2,76	
ABONDANCE											
DIT théorique	DIT observée	DIT note déviation	DIO théorique	DIO observée	DIO note déviation	DII théorique	DII observée	DII note déviation	DTI théorique	DTI observée	DTI note déviation
0,026	0,061	2,44	0,0067	0,061	5,31	0,212	0,274	1,03	0,403	0,486	0,33

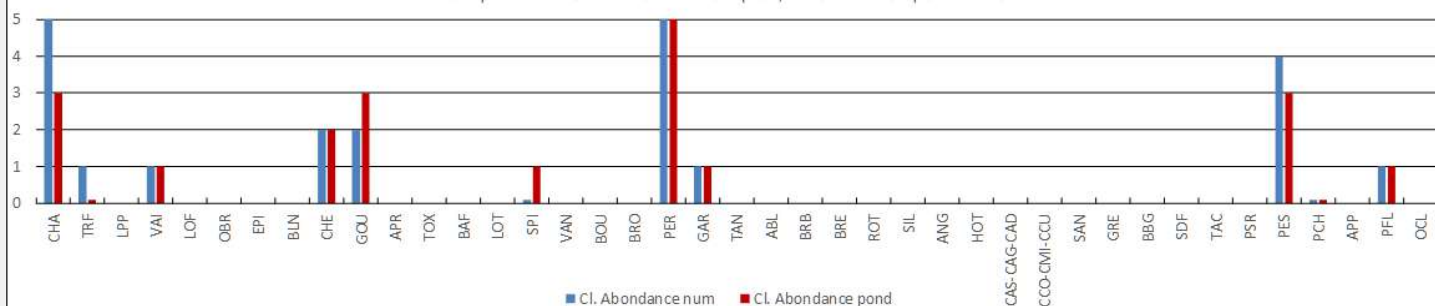
Code sandre :	06455640
Code station - Cours d'eau :	S19 - LE RHÔME
Coordonnées (L93) :	X : 987 145,12 Y : 6 738 530,16
Bassin versant :	SAVOUREUSE
Alt :	390 m
Commune :	Sermamagny
Code masse d'eau :	FRDR11327
Date :	28/07/2016
Station représentative du tronçon :	oui
Distance à la source :	11,89 km
Pente :	6,09‰
Surface bassin versant drainée :	25,06 km ²
Longueur station :	113,7 m
Profondeur moyenne étiage :	0,29 m
Largeur moyenne lit mineur :	5,45 m
Catégorie piscicole arrêté 1958 :	1
Niveau Typologique max 2011-2020 :	5 (2018)
Catégorie piscicole réelle actuelle :	1
Niveau Typologique ichtyologique 2016 :	4,16
Niveau Typologique Théorique :	B3+ (3,71)
Amplitude typologique retour 10 ans :	0,92 (8 données)

BILAN 2/3

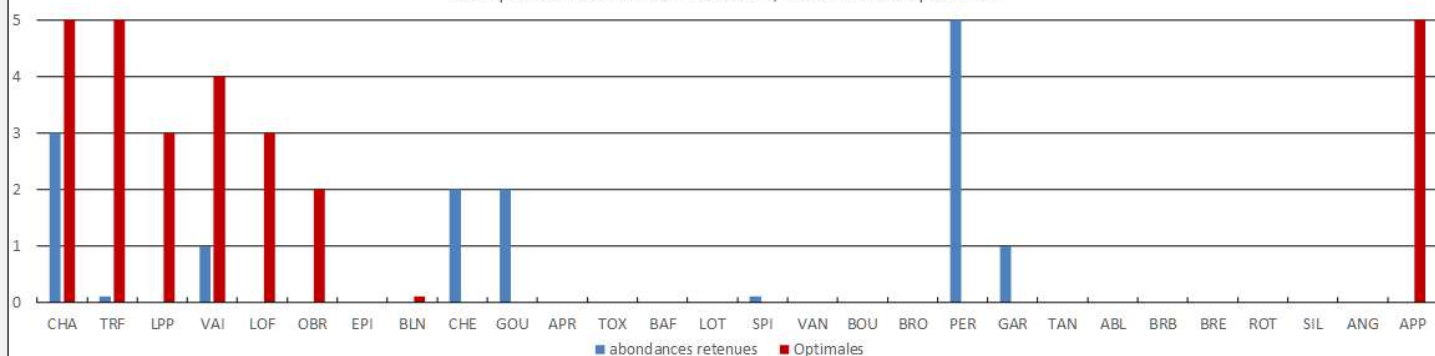


Le peuplement de cette station, estimé via une pêche électrique tendant à l'exhaustivité sur la base de deux passages successifs, est peu représentatif de celui d'une rivière des contrées voisines en 1ère catégorie piscicole. Aucune espèce ne présente une abondance conforme à celle attendue en situation non perturbée. Là où le vairon (effectifs) et la truite (biomasses) devaient être prépondérants, le chabot et le chevenne dominent très significativement. Le chabot comme la truite ont des effets du fait qu'il est la seule espèce à présenter une densité numérique cohérente. Sa biomasse est par contre très faible en lien avec la sous-représentation de jeunes individus (âgés). La Lamproie et de la Lache sont abondantes de la station, alors qu'elles sont présentes soit en amont (LPP), soit en aval (LOF). 4/11 des espèces présentes (PER, GAR, PCH et PES) sont associées aux déversements de plans d'eau (et potentiellement l'écrémage également). Concernant le chevenne et le goujon, leur présence est moins aberrante, compte tenu qu'ils sont en limites de leurs aires de répartition et qu'il est bénéficié de l'absence de défilés et autres espèces (LOF et TRF principalement). C'est aussi le cas pour le spirlin mais dans une moindre mesure. L'absence de l'ormeau et du blageon est pour sa part généralisée sur tous les bassins du Territoire hormis celui de l'Alain. Le manque de classes d'âges généralisé (surtout en amont) est abondant en numérique et pondérale, associé aux structures des classes d'âges déficientes des individus capturés pour toutes les espèces électives présentes (3/4 Chabot ; 3/6 Truites ; 2/4 Vairon) ainsi que les faibles abondances observées (Vairon et Truites principalement) associées à l'absence de la Lache et de la Lamproie, laissent à penser à la présence de pressions significatives de plusieurs natures potentielles. L'absence de la Lamproie et de la Lache indiqueraient l'existence d'une pression toxiques importante (particulièrement à l'heure pour l'inventaire sur les sédiments pour justifier également de l'absence de la lamproie) et que l'ARS n'a à priori pas relevé sur ce site de captage. L'impact des PCB n'est aussi pas à exclure bien que l'on soit dans le limite de l'aire géographique de l'arrêté (basée sur des analyses sur les poissons, non sur des sédiments). Le défaut des autres espèces électives pourrait être lié à ces problématiques mais traduirait ici davantage une pression par le colmatage des frayères et par une instabilité hydrologique du secteur en lien avec le captage et la dynamique locale de la nappe d'accompagnement du Rhône et de la Savoureuse. Ceci pourrait aussi justifier la faible densité d'espèces d'étagage observée ici contrairement à ce que l'on peut observer à l'amont et à l'aval (Station S23). Des étiages sévères, naturels ou non, sont en effet très probables au vu de ces résultats. Les observations sont moins effectuées via une reconnaissance for par la Savoureuse ou par l'amont de la station (comme pour CHE et GOU). Les suivis physico-chimiques réalisés par le Département sur cette station sont réalisés plus en amont, en dehors de la zone de captage. Ils traduisent néanmoins régulièrement l'impact d'étiages sévères. Le Département tend à également de régulières surcharges en MES dont l'origine est estimée à la fois les plans d'eau avec des apports de matières organiques traduits par un COD et une DBO élevés. Ces points ne suffisent pas néanmoins à expliquer l'absence de la Lache. A l'inverse les 12M2 n'y pointent pas une problématique d'instabilité hydrologique, ni organique, mais plutôt l'absence d'une pression piscicides en opposition des résultats des BDI. Les analyses plus anciennes (2010) du Département indiquent la possibilité de pressions chimiques que les BDI ne sauraient traduire avec par exemple des pics de phosphaire non perçus depuis 2012 (à raison de 4 campagnes de mesures par an) mais aussi une concentration en zinc d'au moins 100 µg/L (2010) mais inférieure aux seuils INOC disponibles pour les poissons dans le littérat. Les indices biologiques du Département ne semblent toutefois pas guère réagir négativement depuis 2012. Certains polluants passés nous ont tout fait démontrer que les macroinvertebrés ne permettent pas toujours de caractériser certaines pressions polluantes à travers les indices DICE comparables là où les populations piscicoles peuvent l'être significativement altérées. Un recoupement dans la connaissance des divers inventaires biologiques réalisés pourrait s'avérer intéressant. À l'heure de la qualité d'eau, l'instabilité du lit du Rhône sur ce tronçon est à considérer également pour expliquer ces résultats avec une incidence même si significative, une surcharge et une érosion longitudinale que d'anciens tranchées n'ont pas empêché. Ceci, associé aux colmatages récurrents, entrave la bonne reproduction d'espèces limnophiles. Le peuplement théorique, défini par nos soins sur la base de nos suivis thermiques et des résultats du Département, est de fait fortement déstructuré.

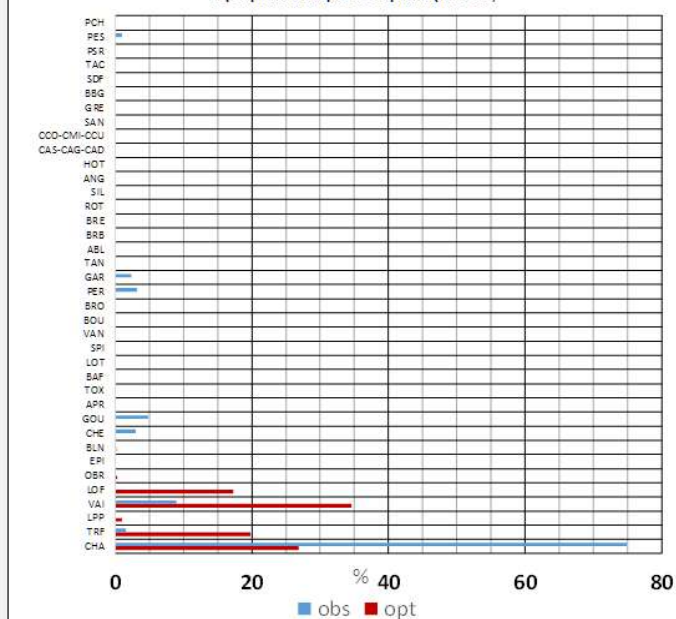
Comparatif abondances numériques/ abondances pondérales



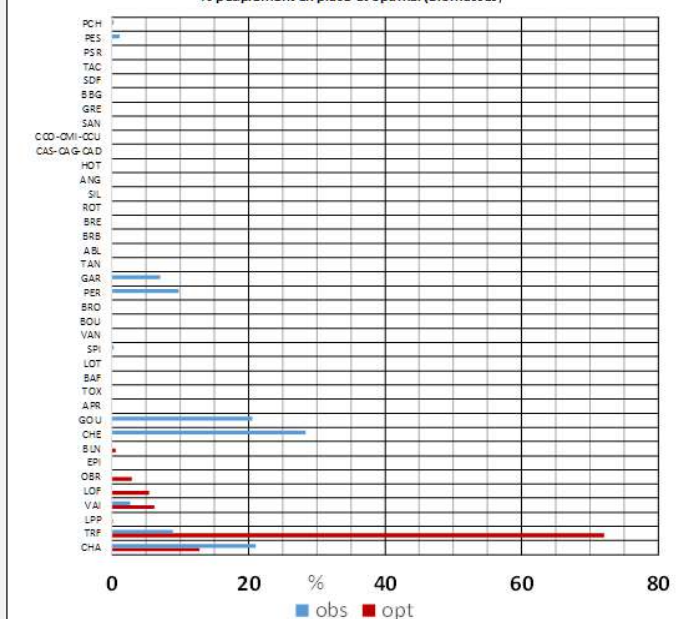
Comparatif abondances retenues/ abondances optimales



% peuplement en place et optimal (effectifs)



% peuplement en place et optimal (Biomasses)

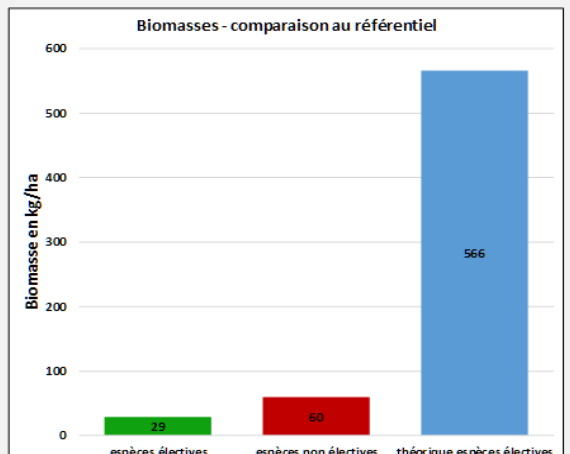
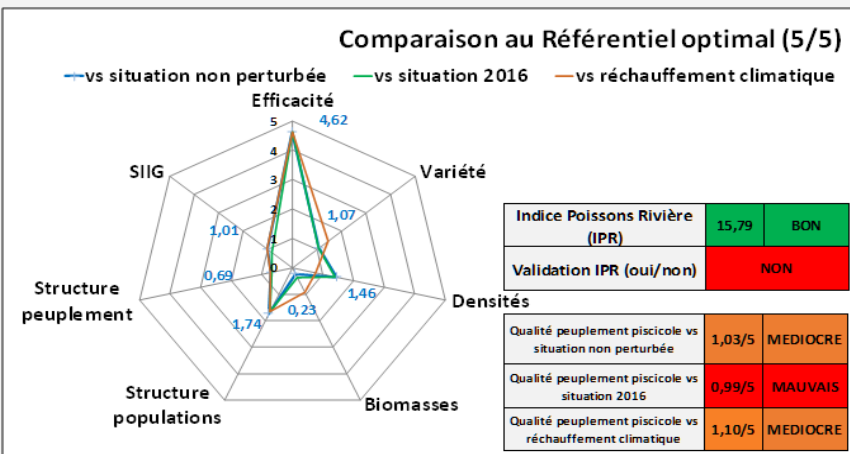


Code sandre :	06455640
Code station - Cours d'eau :	S19 - LE RHÔME
Coordonnées (L93) :	X : 987 145,12 Y : 6 738 530,16
Bassin versant :	SAVOUREUSE
Commune :	Sermamagny
Station représentative du tronçon :	oui
Surface bassin versant drainée :	25,06 km ²
Profondeur moyenne étiage :	0,29 m
Catégorie piscicole arrêté 1958 :	1
Catégorie piscicole réelle actuelle :	1
Niveau Typologique Théorique :	B3+ (3,71)
Code masse d'eau :	FRDR11327
Date :	28/07/2016
Distance à la source :	11,89 km
Pente :	6,09‰
Longueur station :	113,7 m
Largeur moyenne lit mineur :	5,45 m
Niveau Typologique max 2011-2020 :	5 (2018)
Niveau Typologique ichtyologique 2016 :	4,16
Amplitude typologique retour 10 ans :	0,92 (8 données)



Le Rhône à Sermamagny, au droit de la station de suivis piscicoles S19, est représentative de ce tronçon de cours d'eau mais est en inadéquation avec la station du Département à savoir qu'elle est représentative du tronçon situé de la zone de captage, alors que la station du Département concerne le tronçon supérieur (en Amont direct) qui apparaît sens doute moins instable et sensible à l'étiage. Affichent une sensibilité encore appréciable et supérieure au linéaire en amont, le Rhône dans la zone de captage n'en présente pas moins un profil instable en recherche d'équilibre avec de fortes et régulières modifications latérales associées à des érosions significatives que les anciens travaux de stabilisation n'ont pu empêcher. Comme tout son linéaire depuis Lechappell et sous Chaux, à partir des exutoires des nombreuses chaînes d'étiages, le Rhône sur ce tronçon présente un peuplement piscicole influencé par des espèces exogènes et un colmatage significatif, principalement au droit des linéaires présentant des faciès lentiques, surreprésentés, mais moins modérément qu'en amont. Bien que les autres indices biologiques n'en soient pas révélateurs, le peuplement piscicole met en évidence une problématique de qualité quantitative d'eau significative, ce que les suivis physico-chimiques passés du Département caractérisaient jusqu'en 2012. L'IPR n'est toutefois absolument pas déprécié pour mettre en évidence ce type de situation et est de fait invalidé (voir Bilan 1/3). Le tendre des indices biologiques du Département est depuis lors l'émiettement, ayant entraîné la labellisation du cours d'eau. Néanmoins, une baisse notable est perçue à nouveau depuis 2018. Le choix de la station, le rythme des suivis physico-chimiques (4 campagnes par an) de même que la faible considération des abondances de nos indices macrobenthiques, associés aux seuls de décalage retenus, pourrait expliquer la divergence significative de tendance vis-à-vis des populations piscicoles. En effet, notre propre analyse ci-dessus traduit une situation médiocre à la limite d'un décalage maximal. Le peuplement piscicole est ici dans une situation fortement dégradée. Le peuplement en place ne présente que 3 des 7 espèces attendues dont aucune ne présente une abondance conforme. La comparaison aux résultats de l'année précédente, datant de 2014, outre mettre en évidence l'absence confirmée de la lamproie, met en évidence la disparition de la Loche, déjà sporadique à l'époque, peu d'évolution pour la Truite, et un accroissement des espèces non électorales et exogènes ubiquistes. Les seules exceptions à cette tendance à la dégradation de la station sont l'augmentation de l'abondance du Vairon et du Chabot guère révélateurs deux fois d'une amélioration notable avec un déficit de classes d'âges caractéristiques (présence très majoritaire de jeunes individus) qui est associé à une colonisation récente par l'aval et à un déficit de concurrents/prédateurs ainsi que spécifiquement pour le Chabot à l'augmentation significative très récente de faibles types radiaires sur la station en lien avec l'instabilité du secteur. Nous sommes extrêmement éloignés de la biomasse d'espèces électorales attendue de 5000 g/ha avec seulement 29 g/ha de celles-ci. La biomasse d'espèces non électorales de cette station, à ce niveau typologique, reste faible, avec 60 g/ha, au regard de la valeur attendue. Vu la faible diversité d'espèces plus banales (S - CHEGUS/SP/PER/GAL) et leurs abondances, cela ne saurait traduire d'un remplissage ou d'une migration typologique. Le déficit de classes d'âges observé pour le Chabot et le Vairon est également valable pour les autres espèces électorales présentes, quel que soit le niveau typologique et le peuplement de référence utilisé, hormis pour le Chevaline et le Goujon, indubitablement synonyme de la structure des populations qui traduit un taux de survie faible ou une concentration sur le suivi de déclin de la croissance. On pourra noter également que bien que le température maximale mesurée sur cette station en 2018 respecte les limites acceptables pour une zone à Truites (20,6°C), cette station présente des moyennes excessives à travers de longues périodes effaçant des températures supérieures à des seuils pouvant induire certaines pathologies problématiques pour la Truite par exemple. Il est ainsi estimé que l'épisode le plus long présentant une température de l'eau au-delà de 15°C (seuil au-delà duquel le MRP peut se déclencher) est de 63 jours contre 18 jours sur la station en amont des chaînes d'étiages (S20). Si on se réfère aux capacités actuelles (2018) du secteur, et non à une situation non perturbée ancienne, c'est-à-dire à la productivité actuelle du milieu, ou à celle en situation projetée de réchauffement climatique (2018), la situation du peuplement piscicole se dégrade davantage ou à un niveau équivalent. Cette très faible évolution négative d'abord (situation actuelle) puis positive ensuite (situation de réchauffement) est tout à fait cohérente. Si on considère la productivité de la station en situation de réchauffement climatique (passage d'un B3+ à un B5), les attentes en termes d'espèces présentes sont également supérieures mais permettent d'apprécier CHE et GOU. Ceci est toutefois pondéré par le déclin du Chabot qui doit de fait largement excéder celui-ci. Ceci démontre d'autant plus que le peuplement ne s'adapte pas à ce réchauffement. On notera enfin que l'écrasement des petites blanches n'est plus présent et même depuis bien longtemps sur ce tronçon de cours d'eau comme sur 99% du réseau hydrographique du département, remplacée ici par une espèce exogène bien plus tolérante aux pressions. Au vu de l'importance stratégique du secteur (captage), il apparaît nécessaire de creuser ces points et de pouvoir démontrer l'absence d'une pression toxique. Sur le volet instabilité hydrologique, il paraît de même pertinent d'accroître la surveillance de ce linéaire et de le coupler à des suivis piscométriques en lien avec les prélèvements effectués au droit du puits de captage proche de cette station. Le Rhône est un cours d'eau qui dispose encore d'un certain potentiel qui nécessitera toutefois d'un sérieux travail de mise en conformité des plans d'eau et d'un travail conséquent sur la stabilité morphologique avec le besoin d'un gain certain de linéaire pour retrouver un équilibre à défaut d'ouvrages limitant l'érosion qui induisent à contrario des linéaires peu biogènes pour les espèces électorales et sont truites lorsqu'ils sont trop marqués et trop espacés (Chute brutale du suivi d'un plat lentique sujet au réchauffement).

	DENSITES			BIOMASSES			QUANTITES ATTENDUES			
	Effectifs estimés pour la station	densité ind/1000m ²	Estimation relative quantités	Biomasses estimées (en grammes)	Biomasses (Kg/ha)	Estimation relative biomasse	Situation précédente (18/08/2014)	Situation idéale non perturbée	Situation générale actuelle	Situation projetée Réchauffement climatique
Chabot	674	1088	Très élevée	1151	18,569	Moyenne	Faible	Très élevée	Très élevée	Moyenne
Truite fario	14	23	Très Faible	487	7,859	Sporadique	Sporadique	Très élevée	Très élevée	Élevée
Lamproie de planer								Moyenne	Très élevée	Très élevée
Vairon	81	131	Très Faible	144	2,320	Très Faible	Sporadique	Élevée	Très élevée	Moyenne
Loche Franche							Sporadique	Moyenne	Élevée	Très élevée
Ombre commun								Faible	Moyenne	Très élevée
Epiroche								Sporadique	Très faible	Moyenne
Blageon										
Chevaline	27	44	Faible	1550	25,020	Faible	Très faible			Faible
Goujon	43	69	Faible	1125	18,160	Moyenne	Très faible			Très faible
Apron										Faible
Toxostome										Très faible
Barbeau fluviatile										Très faible
Lotte										
Spirin	1	2	Sporadique	13	0,210	Très Faible				
Vandoise										
Bouvière										
Brochet										
Perche commune	29	47	Très élevée	536	8,650	Très élevée	Élevée			
Gardon	21	34	Très Faible	388	6,261	Très Faible	Très faible			
Tanche										
Ablette										
Brème bordelière										
Brème commune										
Rotengle										
Silure										
Anguille										
TOTAL	890	1436		5394	87,050					
Hotu										
Carassin commun										
Carpe commune										
Sandre										
Grémille										
Black bass										
TOTAL	0	0		0	0,000					
Saumon de Fontaine										
Truite arc en ciel										
TOTAL	0	0		0	0,000					
Pseudorasbora										
Perche soleil	9	15	Élevée	61	0,984	Moyenne	Élevée			
Poisson-chat	1	2	Très Faible	14	0,226	Sporadique				
TOTAL	10	16		75	1,210					
Ecrevisse à pattes blanches								Très élevée	Très élevée	Très élevée
Ecrevisse signal	40	65	Très Faible	477	7,700	Très Faible	Sporadique			
Ecrevisse Orconectes										
TOTAL	40	65		477	7,700					



4.3 BILAN DE L'ATELIER PÊCHE NATURE FEDERAL 2021

A. Partenariat avec la base nautique



La crise sanitaire a légèrement perturbé le programme des animations en 2021 mais notre éducateur sportif a tout de même assuré 24 demi-journées de découverte de la pêche au coup et encadré 170 enfants.

B. Partenariat avec le Lycée Jules Ferry

Notre partenariat avec la section sportive « pêche et environnement » du Lycée Jules Ferry de Delle a été reconduit en 2021.

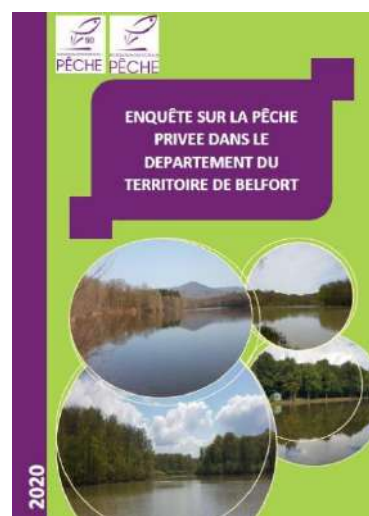
Un mercredi par mois, les 12 lycéens ont été initiés à différentes techniques de pêche et l'année scolaire s'est achevée par un stage multi pêches d'une semaine avec enduro et bivouac.





4.4 ENQUÊTE PÊCHE PRIVEE

Notre enquête sur la pêche privée a été finalisée en mars 2021 et transmise aux AAPPMA du Territoire de Belfort.



4.5 MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE REGIONAL DES PRESSIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES



Observatoire Régional des Pressions sur l'eau et les milieux aquatiques

Rapport départemental du Territoire de Belfort – 2021/2022



Introduction

Un Observatoire Régional des Pressions sur les Milieux Aquatiques a été mis en place en 2021 par l'Association Régionale de pêche de Bourgogne Franche Comté en collaboration avec les 8 Fédérations départementales de la région et avec l'appui financier de la région Bourgogne Franche-Comté. Cet observatoire vise à recenser, bancariser et analyser les pressions impactant les milieux aquatiques.

Notre Fédération s'est engagée dans la mise en place et le suivi de cet observatoire régional qui représente un outil supplémentaire et nécessaire pour faire prendre conscience des dégradations passées, en cours et à venir.

L'objectif est aussi de rédiger des argumentaires à destination des partenaires institutionnels de l'eau.

La qualité et la recevabilité des argumentaires dépendra de la rigueur et de la stratégie avec lesquelles nous relèverons et analyserons les pressions.

Dans le Territoire de Belfort, nous ne disposons d'aucun document cadre recensant les pressions impactant les milieux aquatiques. En effet, aucun Schéma Départemental à Vocation Piscicole (SDVP) ni Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) n'a encore été réalisé.

Avec la mise en œuvre de cet observatoire, la Fédération du Territoire de Belfort pour la pêche et la protection du milieu aquatique souhaite ainsi mettre en avant les pressions les plus impactantes, jugées comme étant à l'origine de la dégradation du bon état des cours d'eau, puis, pour chacune d'entre elles, d'apporter une analyse technique, administrative et juridique.

Méthodologie et moyens de travail

Les pressions sur les milieux aquatiques sont très nombreuses et les relever de façon anarchique n'a pas vraiment de sens, excepté quand elles sont constatées par hasard sur le terrain ou signalées de façon ponctuelle.

Consciente que le relevé des pressions représente un travail colossal et de longue haleine, notre Fédération a décidé de prioriser ses interventions et de mettre en place un plan de collecte.

L'état de dégradation de nos cours d'eau est alarmant et généralisé. Il est impossible d'intervenir partout et en même temps. Les moyens humains et financiers nécessaires sont colossaux. Espérer retrouver des milieux aquatiques fonctionnels en très bon état, à court et moyen terme est certainement utopique.

On restaure ou tente de restaurer ici et là des petits linéaires de cours d'eau ou de petites surfaces de zones humides, souvent à l'occasion d'une opportunité mais très rarement à la suite d'un véritable état des lieux exhaustif de bassin versant.

Intervenir un peu partout et se disperser ne permettra pas d'atteindre le très bon état écologique de nos cours d'eau. Pour bien faire, il est primordial de bien connaître un bassin versant, les problématiques rencontrées en amont et en aval, afin de régler la (les) cause(s) du problème et non pas une conséquence.

Notre Fédération a donc fait le choix de prioriser et de commencer son action sur un bassin versant qui, de par son occupation du sol (faiblement urbanisé) et la qualité chimique de l'eau (plutôt bonne), pouvait encore être préservé et restauré pour un réel gain écologique.

Plan de collecte :

Malgré l'obtention en 2020 du label de l'Agence de l'Eau « rivière en bon état » pour le Rhône et son affluent le Combois, c'est tout de même le bassin versant du Rhône qui a été choisi et qui va faire l'objet en 2022 d'une attention particulière.

Un état des lieux de toutes les pressions du bassin versant va en effet être réalisé, suivi d'un diagnostic et de proposition d'actions.

Ceci permettra de référencer les principales pressions du bassin versant, d'obtenir les données nécessaires en termes de linéaires ou de surfaces cumulées et donc de cerner avec exactitude quels sont les facteurs limitants à l'origine de la dégradation.

Le relevé des pressions se fait de l'aval vers l'amont, principalement en période d'étiage, en remontant dans le lit mineur du cours d'eau, afin qu'aucune pression ne soit oubliée. Le retour s'effectue depuis la rive pour avoir une vision plus globale du bassin versant.

Avant la visite de terrain, il est important d'analyser avec attention les cartes historiques du secteur à prospecter afin d'identifier à l'avance de potentielles pressions (création d'étangs, modification du profil en long et en travers du cours d'eau...). Il ne faut pas négliger ce travail qui peut être très chronophage.

En raison de conditions hydrologiques particulières en 2021 (forte pluviométrie et débits importants), les sorties sur le terrain n'ont pas pu être réalisées avant l'automne.

Une restauration du Rhône sur la commune d'Auxelles-Bas étant actuellement à l'étude avec pour maître d'ouvrage la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS), le relevé des pressions a été prioritairement réalisé sur ce secteur.

La taille du bassin versant du Rhône est plutôt modeste mais le travail à réaliser reste conséquent. Le relevé de toutes les pressions ne sera certainement pas terminé en 2022. Un bilan en fin d'année nous permettra déjà d'avoir une idée de l'état de dégradation du cours d'eau et des pressions les plus impactantes pour le milieu.

Les moyens humains mis en œuvre :

En 2021, seul notre responsable développement (Marc VAUTHIER), également référent départemental de l'ORP, aura travaillé à la mise en place de ce dernier et la réalisation de fiches de constat. Ce ne sont pas moins de 32 jours de travail qui ont été consacrés à cette mission.

60 jours de travail sont déjà programmés en 2022 pour le relevé des pressions.

Constats

En 2021, 10 fiches de constat ont été rédigées par notre référent départemental :

Fiche de constat FD90-2022-01 : Barrage / étang en travers du ruisseau de la Goutte à Auxelles-Bas

Fiche de constat FD90-2022-02 : Barrage en travers / prise d'eau sur le Combois à Chaux

Fiche de constat FD90-2022-03 : Barrage en travers du Rhône à Auxelles-Bas

Fiche de constat FD90-2022-04 : Obstacle à l'écoulement des crues et à la continuité écologique sur le Rhône à Sermamagny

Fiche de constat FD90-2022-05 : Création de plan d'eau / Obstruction à l'écoulement des crues / Destruction de zone humique / Prise d'eau sur le Rhône à Auxelles-Bas

Fiche de constat FD90-2022-06 : Création de plan d'eau / Obstruction à l'écoulement des crues / Destruction de zone humique / Prise d'eau sur le Rhône à Auxelles-Bas

Fiche de constat FD90-2022-07 : Destruction de 2 ha de zone humique dans le lit majeur du Rhône à Auxelles-Bas

Fiche de constat FD90-2022-08 : Modification du profil en long et en travers du Rhône à Auxelles-Bas

Fiche de constat FD90-2022-09 : Barrage / étang en travers du ruisseau des Ayeux à Lachapelle-sous-Chaux

Fiche de constat FD90-2022-10 : Modification du profil en long et en travers du ruisseau du Mont Jean à Lepuix

En ce qui concerne le projet de restauration du Rhône à Auxelles-Bas, on peut noter que c'est la connaissance des pressions sur le secteur (et leur historique) qui a permis de proposer et valider un nouveau scénario de restauration.

Sans ce travail de recherche et de terrain, un des deux scénarios proposés par le bureau d'études aurait certainement été validé et certaines pressions n'auraient malheureusement pas été traitées.

Par cet exemple, l'ORP a démontré qu'il était également un outil opérationnel et qu'il pouvait permettre d'orienter les décisions d'une collectivité gémapienne ou les politiques publiques en général.

Interrogations et préconisations pour l'exploitation des données

Si le contenu des fiches de constat et les destinataires potentiels sont maintenant validés, il nous faut réfléchir à présent sur les contenus des courriers à envoyer à nos différents interlocuteurs pour le suivi des pressions.

Le recensement des pressions réalisé en 2021 a déjà permis de mettre en évidence la problématique des étangs sur le bassin versant du Rhône (prises d'eau et étangs en barrage).

Cette pression est sans nul doute la plus impactante pour les cours d'eau du bassin versant.

Afin de justifier et encadrer cette dernière, la pose de sondes en amont et en aval des principales chaines d'étangs est programmée en 2022.

La cartographie des pressions relevées n'a pas encore été réalisée mais elle est pourtant nécessaire.

Pour un meilleur suivi des pressions, il est en effet important de disposer et utiliser un système d'information géographique.

Cela permettra de mieux situer les différents types de pressions et d'avoir une vue d'ensemble.

Notre référent départemental devra donc se familiariser en 2022 avec le logiciel QGIS.

4.6 REALISATION DES ACTIONS DE POLICE

Une équipe de GPP au service de la Fédération. L'objectif est de répondre à nos statuts et de participer activement à la lutte anti-braconnage. Leurs secteurs d'activité sont les canaux du Territoire de Belfort, de jour comme de nuit.

Merci à notre équipe de Garde-Pêche Particulier pour leur travail réalisé en 2021.

Une pensée toute particulière pour Serge Prévot, décédé en ce début d'année. Il faisait partie de la garderie fédérale depuis sa mise en place en 2017.

- Bilan des contrôles 2021

Salariés + Brigade GPP

Nombre de sortie en jours.....	191
Nombre d'heures de contrôle	627
Nombre de Pêcheurs contrôlés	1 417
Nombre de pêcheurs en infraction.....	12
Nombre d'infractions relevées	3
Nombre d'avertissements	18



Pour rappel, conformément aux statuts, chaque APPMA se doit de mettre en place des actions de surveillance et protection sur son territoire de compétence.

- Bilan des actions de police de l'eau pour 2021

12 Rapports de signalement d'une atteinte à nos milieux aquatiques.

- Commune d'Angeot
Pollution des eaux, écoulement d'effluent agricole (lisier) directement dans le cours d'eau.
- Commune de Lachapelle-sous-Rougemont
Site de « La Belle Escale » Remblai + Destruction Zone Humide (dans le lit majeur et mineur d'un cours d'eau).
- Commune de Giromagny
Pollution des eaux, écoulement d'eau non épurée directement dans le cours d'eau. Tuyau du réseau STEP
- Commune de Lachapelle-sous-Rougemont
Pollution des eaux, écoulement d'eau non épurée directement dans le cours d'eau. Tuyau du réseau STEP
- Commune de Larivière
Remblai + Destruction Zone Humide.
- Commune de Sevenans
Remblai Zone Humide, modification du profil en travers (dans le lit majeur et mineur du cours d'eau)
- Commune de Leval
Remblai dans le lit majeur du cours d'eau.

Quelques photos issues des rapports de constatation 2021 ! source FDAAPPMA90



4.7 LE GRAND CORMORAN

La Fédération de pêche est directement sensibilisée et impactée à la problématique du cormoran ; cela concerne la protection de nos milieux aquatiques, aussi bien en eaux libres qu'en eaux closes.

Une autorisation au niveau départemental est attribuée à notre salarié Mr Geoffroy pour intervenir sur l'ensemble des eaux libres autorisés dans l'aire de répartition géographique. Cela permet une intervention rapide et ponctuelle.

On déplore l'évolution de la réglementation qui ne permet plus de délivrer d'autorisation sur les eaux closes (étangs) sans pouvoir justifier d'un impact économique.

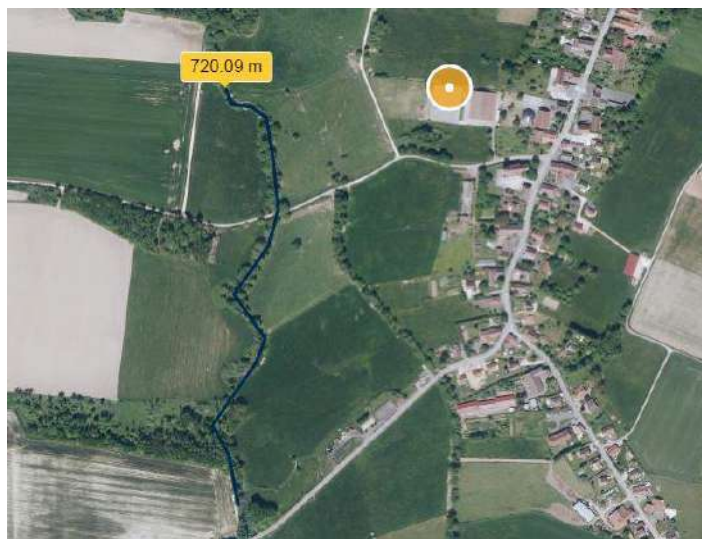
Avec l'incapacité de pouvoir justifier cet impact sur nos rivières, la délivrance d'autorisation est de plus en plus complexe.

La FNPF a, courant 2021, sollicité par courrier le Ministère dans le but de faire évoluer la réglementation sur les prélèvements.

Une piste de réflexion : une sollicitation commune de toutes nos AAPPMA devrait être faite pour 2022.

4.8 ENTRETIEN DE LA SAINT-NICOLAS

Pour faire suite aux travaux déjà réalisés durant les deux dernières années sur la Saint-Nicolas à Fontaine, l'entretien des berges (enlèvement des bois morts et gestion des embâcles qui gênent l'écoulement du cours d'eau) s'est poursuivi en novembre 2021. La zone qui a été nettoyée correspond au trait bleu sur l'image ci-dessous.



Ce ne sont pas moins de 3 matinées qui ont été nécessaires pour un nettoyage efficace ; Alain Geoffroy, responsable surveillance de la fédération de Pêche, aidé par une équipe de bénévoles dont une douzaine de jeunes de l'association Unis-Cité située à Belfort, et par Hugo Fovet, stagiaire de bac professionnel GMNF à Valdoie, étaient à pied d'œuvre les mercredi 10, mardi 16 et mercredi 17 novembre derniers.

Merci à tous ces bénévoles pour leur aide précieuse.



Projet 2022

Mise en place d'une stratégie de valorisation de cours d'eau

Réalisation d'opérations de restauration physique des milieux aquatiques (rétablissement de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau, rétablissement des continuités écologiques) Information et sensibilisation des maîtres d'ouvrages potentiels.



5. BILAN DE PRODUCTION DE LA PISCICULTURE FEDERALE 2021

Pour l'année 2021, la production de la pisciculture fédérale a été définitivement stoppée.

Ayant obtenu les autorisations de vidange pour le printemps 2021, nous avons donc pu réaliser les vidanges des étangs de Sermamagny, du petit Malsaucy et du Queue de chat sur Eloie. Il s'agissait de poissons de stockage qui ont tous été réintroduits dans les canaux du Territoire de Belfort.

ALEVINAGES DES LOTS FEDERAUX 2021							
LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL
Canal du Rhone au Rhin et Haute-Saone à Montbéliard	15/11/2021	Brochet	3 été	75 kg	Pisciculture Beaume	886,20 €	8 235,33 €
		Brochet	2 été	50 kg		580,25 €	
		Perche	3 été	50 kg		506,40 €	
		Gardon	3 été	640 kg		3 308,48 €	
		Carpe	3 été	1 000 kg		2 954,00 €	
	07/05/2021	Carpe	3 été	680 kg	Stock Fédération	1 360,00 €	1 913,50 €
		Brochet		49 kg		465,50 €	
		Silure		8 kg		80,00 €	
		Gardon	friture	4 kg		8,00 €	
Parcours federaux rivière	02-avr-21	Truite arc	Portion	150 kg	Pisciculture Beaume	688,39 €	688,39 €
					TOTAL	10 837 €	
Le 07 mai 2021, La Fédération a réalisé la dernière vidange de ces étangs avec toute les autorisations administratives nécessaires.							

6. COMMUNICATION

La communication de la Fédération poursuit sa progression, avec la parution mensuelle de notre bulletin d'informations, puis par le biais d'internet.

6.1 PECHE INFOS 90

Réalisé depuis fin 2014, notre mensuel ravi toujours autant les pêcheurs, qui n'hésitent pas à nous le faire savoir par retour de mail ou par téléphone.

Toujours envoyé via le site de vente de cartes de pêche, le bulletin mensuel se trouve en format pdf, pour le plaisir des pêcheurs qui l'imprime pour l'archiver. Diffusé uniquement par internet (mails pour les pêcheurs qui acceptent de nous communiquer leur adresse, page Facebook, site internet...), ce sont plus de 3000 exemplaires qui sont envoyés chaque mois.

La commission communication a repris dernièrement ses réunions en présentiel, ce qui facilite la discussion autour du mensuel en cours, et de la préparation du suivant.

6.2 SITE INTERNET

Rappelons que notre site internet est mis à jour régulièrement ; les pêcheurs y trouvent notamment des informations relatives à la réglementation de la pêche, les missions de la Fédération, des documents téléchargeables (Guide de Pêche, Réglementation, Pêche Infos), les actualités (ouvertures, stages ...) ainsi que des liens comme par exemple le site de vente de cartes de pêche.

Vous retrouverez tous ces éléments sur

<http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>

6.3 RESEAUX SOCIAUX : COMPTE ET PAGE FACEBOOK

En parallèle du site internet, nous continuons d'alimenter notre compte et notre page Facebook, dans le but de toucher un maximum de pêcheurs : <https://www.facebook.com/Pecheur.foussemagne> ou <https://www.facebook.com/Fdaappma90/>

Nous comptons désormais presque 5 000 "ami(e)s" sur notre compte, et près de 2 000 abonnés(es) qui suivent notre page...

7. RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, les comptes-rendus des réunions du Conseil d'Administration sont transmis à l'ensemble de nos AAPPMA.

7.1 CONSEILS D'ADMINISTRATION

Réunion du 05.02.2021

Etaient présents : Messieurs S. PHILEMON, D. PASTORI, JM LECHENNE, P. JARDOT, G. TAQUARD, P. GUITTARD, J. DUVIN, G. MARTZOLFF, M. HEINY.

Etaient absents : M. PEREZ, C. DARGELOSSE.

Invité : M. HANNOTIN

Par visioconférence : Messieurs Guy PERIAT (Bureau d'études TELEOS), et Jérémy CUCHE (CCST 90)

1. Approbation du CR du dernier CA

Approuvé à l'unanimité.

2. Dossier TELEOS

Présentation des 2 études effectuées sur les sites de Florimont (Coeuvatte) et Lebetain (Adour) qui ont pour projet l'amélioration du milieu piscicole pour Florimont et réhabilitation du tracé morphologique de la rivière à Lebetain.

- Florimont : Pas de plus-value à valeur piscicole, mais une réelle amélioration en termes d'inondation. – Budget prévisionnel : 320 000€
- Lebetain : Pouvoir remettre la rivière dans son talweg d'origine afin d'éviter es assècs durant les périodes de sécheresse. Pour cette étude, une réelle plus-value est attendue, ce qui évitera les manques d'eau sur un secteur où la truite fario est omniprésente. – Budget prévisionnel : 150 000€

Avis du CA :

- Florimont : avis défavorable
- Lebetain : avis très favorable

3. Dossier Pollution Savoureuse 2015

- Suite à une pollution organique sur plusieurs kilomètres en aval de la STEP de Belfort en juillet 2015, une grosse mortalité de poissons avait été déplorée. Une plainte avait été déposée par le Président de la Fédération avec assistance d'une avocate spécialisée dans ce type d'infraction. Cette affaire devant être conclue avant juillet 2021, se trouve toujours sans réponse de l'administration judiciaire, le Président de la Fédération doit rencontrer ces prochains jours le Président du Grand Belfort, Monsieur MESLOT, pour faire le point sur ce dossier.

4. Audit SNSAPL (Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir)

Le Président a été audité par le SNSAPL qui doit faire évoluer la convention collective des salariés de la FNPF, afin que celle-ci rejoigne une structure plus importante. Si cette situation n'évolue pas, les services de l'Etat imposeront une nouvelle structure d'ici 5 ans.

La future convention présentée aura un coût annuel de 3 714€, contre 973€ actuellement.

5. Ventes de cartes 2021 / Jeu concours / Autres promotions

- Ventes de cartes : -34,5 % au 04/02/2021
- Jeu concours : 6000€ financés intégralement par la FNPF et l'EHGO : La Fédération 90 a décidé d'offrir 120 bons d'achat d'une valeur de 50€. Le tirage au sort sera fait parmi les cartes achetées avant le 28/02/2021.
- Promos à venir : ½ tarif sur les cartes découverte femme pendant la semaine de la fête des grand-mères et de la fête des mères.

6. Bilan financier 2020 / Budget prévisionnel 2021

- L'année se termine avec un bénéfice de 41 963,72€, ce qui comble le déficit de 2019, comme nous l'avions espéré et présenté lors de notre dernière AG.
- Pour 2021 :
 - o Recettes : 364 700€
 - o Dépenses : 339 400€

Bénéfice prévu de 25 300€ pour 2021. Ce budget est extrêmement prudent compte tenu de l'incertitude quant à la baisse des ventes de cartes à laquelle nous nous attendons cette année.

7. Questions diverses

- AAPPMA de Giromagny : Suite à des problèmes de grossissement de leurs truitelles en pisciculture durant l'année passée, liés aux aléas climatiques, celles-ci auront du mal à atteindre la taille réglementaire de 30 cm pour l'ouverture. De ce fait, l'AAPPMA demande que sur le piémont sous-vosgien, la taille puisse être ramenée à 25 cm, et pour l'avenir, à une taille de truite de montagne. Pour ce qui concerne l'année 2021, l'ARP étant déjà établi, aucune dérogation n'est possible. Une réponse sera apportée prochainement.
- AG des AAPPMA : à ce jour, il est quasi-impossible d'organiser nos AG car la plupart des maires n'autorisent pas les locations de salles, et nous incitent à organiser les AG en visioconférence, ce qui n'est pas simple à mettre en place. Suivant l'évolution de la crise sanitaire, il est possible qu'un report des assemblées générales soit envisagé, mais ce n'est, à ce jour, pas à l'ordre du jour.
- Pollution de La Madeleine à Anjoutey : Intervention de l'un de nos techniciens pour prévenir, alerter les autorités et déterminer l'origine de cette pollution aux hydrocarbures (casse auto). Une enquête est en cours par l'OFB.
- Développement touristique de la pêche de loisir dans notre département : Réunion de jour au siège du C90 avec notre Président et Jean-Philippe PANIER, Président de l'ARP BFC, afin de présenter à Monsieur Florian BOUQUET, Président du CD90, les 5 projets envisagés pour le Territoire de Belfort. Les éléments abordés ont retenu toute son attention et il nous est demandé de transmettre dans les meilleurs délais, la planification et les chiffrages correspondants afin que ceux-ci soient pris en compte pour le budget prévisionnel du département à la prochaine session qui se tiendra en mars.

Fin de séance à 17h20.

Réunion du 30.04.2021

Etaient présents : Messieurs S. PHILEMON, D. PASTORI, JM LECHENNE, G. MARTZOLFF, P. JARDOT, M. HEINY, G. TAQUARD, P. GUITTARD, J. DUVIN.

Etaient absents : M. PEREZ, C. DARGELOSSE.

La séance s'ouvre à 15h00.

1. Approbation du CR du dernier CA

Approuvé à l'unanimité.

2. Vidange étangs fédéraux

Avec autorisation de la DDT, les étangs du Petit Malsaucy, Etang B Sermamagny et Queue de chat seront pêchés le 07/05/2021. La totalité des poissons récupérés lors de ces vidanges servira pour aleviner dans la foulée le canal du Rhône au Rhin.

3. Nouvelle convention collective

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du SNSAPL (Syndicat national des Structures Associatives de la Pêche de Loisirs, voir CR du CA du 05/02/2021) qui s'est tenue le 10 avril dernier, 3 structures étaient proposées à la FNPF et aux FD.

- ECLAT (Education, Culture, Animation des Territoires),
- Technicien Agriculture
- Produit Agricole.

Après vote des représentants des Fédérations Départementales, la convention collective ECLAT a recueilli 93% des voix. Un délai de 5 années est laissé au SNSAPL pour finaliser le rapprochement à la convention collective ECLAT.

4. Suite pollution Savoureuse 2015

Suite à l'entretien du Président M. PHILEMON avec M. MESLOT aucune avancée sur ce dossier n'a abouti alors que la responsabilité de la CAB (dénommée ainsi à l'époque) est reconnue des 2 parties et qu'il y a volonté commune d'aller en justice pour finaliser cette affaire.

Dernièrement, l'avocate en charge de cette procédure nous informe, à notre grande surprise, que M. Le Procureur classe l'affaire « sans suite pour manque d'éléments ».

Le CA décide unanimement de demander conseil à notre assistance juridique et qu'une rencontre avec l'avocate basée à Vesoul soit sollicitée par le Président pour définir les possibilités sur le devenir de cette plainte.

5. Restauration rivières Allaine et Bourbeuse

- *Rivière Allaine* - Début des travaux planifié à partir de juillet entre le pont de la poste et la sortie des Bretilloux à Delle
- *Rivière Bourbeuse* – Froidefontaine et Brebotte.

La CCST, pilotant ces projets, souhaite nous associer à ces travaux pour le suivi et la communication.

Les pêches électriques avant travaux seraient confiées naturellement à la Fédération. Les estimations chiffrées pour nos interventions ont déjà été transmises sur plusieurs niveaux d'implication.

6. Points sur les ventes de cartes 2021 et les AG de nos AAPPMA

- *Vente de cartes* : Au 30/04/2021
 - Comparatif sur 1 an à la même date (Période confinement COVID) + 25,81%

- Comparaison sur la même période en 2019 - 4,1%

AAPPMA en forte progression :

- Anjoutey
- Belfort/Bavilliers
- Bessoncourt
- Giromagny
- Joncherey/Delle

AAPPMA en retard :

- Bourogne
- Morvillars
- Trévenans

- *AG des AAPPMA* : La DDT nous a réclamé un point sur les AG des AAPPMA, et nous a fait savoir pour celles ne l'ayant pas encore effectuée qu'elles peuvent le faire jusqu'au dernier trimestre mais impérativement avant les nouvelles élections.
 - AG effectuées en présentiel : Anjoutey, Réchesy, Florimont, Faverois et Morvillars,
 - AG effectuées par mail : Chèvremont, Courtelevant, Giromagny, Lepuix, Belfort et Joncherey/Delle
 - Pas de réponse pour Fossemaigne et Montreux-Château
- Concernant l'AG de la Fédération, les commissaires aux comptes désignés lors de la dernière AG sont venus effectuer les contrôles dernièrement. Une date d'AG sera étudiée prochainement en fonction des mesures levant les restrictions imposées.

7. Manifestation Pêche à Paris le 22/05/2021

La Fédération 75 avec appui de la FNPF organise une manifestation suite à un projet emmené par des associations animalistes qui voudraient interdire la pêche dans Paris et la pratique de la pêche aux vifs. Une information sur cette manifestation prévue le 22 mai sera précisée sur la prochaine édition du « Pêche info ».

8. Questions diverses

- Une convention est en cours avec les mairies de Frais et Fontaine concernant l'entretien des berges de rivières de ces communes avec subventions à la clef. La Fédération a effectué une demande de subvention pour l'achat d'un broyeur de végétaux tracté auprès du CD90, CCST, Grand Belfort et Vosges du sud.

- Le Président nous informe de la démission du Président de l'AAPPMA de Bourogne et de l'hospitalisation depuis plusieurs mois de leur trésorier. A la demande de leur vice-président et en attendant la mise en conformité de cette structure via de nouvelles élections, la Fédération approuve unanimement la décision de leur apporter une aide administrative et comptable comme stipulé dans le statut des AAPPMA Art.32 via Céline Desvignes.

- Quel alevinage et quelle quantité dans les années à venir pour les canaux suite à l'arrêt des activités de pisciculture de la Fédération ? Un plan d'alevinage sera étudié pour l'automne, sachant que la quantité sera soumise à un budget plus serré en raison du surcoût d'achat chez un pisciculteur.

- Une opération d'entretien est programmée sur le Rhône au niveau du pont situé à proximité de l'étang Gauthier afin de retirer les embâcles bouchant la plupart des buses. Cette action se déroulera la matinée du samedi 22/05/2021. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !

Fin de séance à 17h20

Réunion du 01.10.2021

Etaient présents : Messieurs S. PHILEMON, D. PASTORI, JM LECHENNE, G. MARTZOLFF, P. JARDOT, P. GUITTARD, J. DUVIN

Etaient excusés : G. TAQUARD

Etaient absents : C. DARGELOSSE, M. PEREZ.

1. ARP 2022

Le dossier a été transmis à l'administration.

La modification la plus importante de l'ARP est le passage de la taille de la truite fario de 30 à 25cm demandée par plusieurs AAPPMA lors de la réunion des Présidents. Après analyse de cette demande par la DDT, il est demandé aux AAPPMA concernées de classer des linéaires de leurs baux de pêche en réserve. Les AAPPMA concernées sont Giromagny, Lepuix, Réchésy, Courtelevant, Florimont et Faverois. Cette exigence par la DDT se fera en concertation entre les AAPPMA et la Fédération. Il faudra rapidement déterminer la longueur de chaque zone concernée afin de valoriser notre proposition. Suite à cette décision, une réponse positive pourrait être envisagée.

2. Restitution des AG EHGO et FPNP

Le Président M PHILEMON a participé à plusieurs réunions nationales lors du mois de septembre.

- **11/09/2021** AG de l'EGHO (Entente Halieutique du Grand Ouest) en Bretagne
- **25/09/2021** AG du SNSPAL (Syndicat National des Structures de Pêches Associatives de Loisirs) à Paris
- **26/09/2021** AG FPNP (Fédération National de la Pêche en France) à Paris
- **27/09/2021** Congrès des Présidents à Paris

3. Suite dépôt de plainte

Suite au dépôt de plainte de la Fédération par l'intermédiaire de son Président contre M PEREZ (Abus de confiance), le Président M. PHILEMON est convoqué au tribunal judiciaire de Belfort le 03 novembre 2021 pour le jugement de cette affaire en tant que victime.

4. Agencement des bureaux

Faisant suite à la récente visite du médecin du travail, d'un ergothérapeute, d'une infirmière et de l'AGEFIPH, qui concernait l'optimisation de l'espace de travail afin de réduire les problèmes d'excès de luminosité pour notre responsable administrative. Un aménagement des locaux sera effectué pour améliorer le confort du poste de travail (Disposition et ergonomie). Du matériel adapté nous a été remis pour effectuer des essais et valider certains choix.

5. Questions diverses

- Alevinage des canaux :

Après l'arrêt de production de poissons sur le site du Malsaucy et des divers étangs de la Fédération qui participaient majoritairement à l'alevinage des canaux Rhône au Rhin et de Haute Saône, la question de l'alevinage des canaux reste posée.

Après étude et moyenne des quantités de poissons alevinés sur 5 ans, le CA décide que l'alevinage prochain sera de :

- Carpes : 1 000Kg
- Brochets : 75Kg

- Brochetons : 50Kg
- Perches : 50Kg
- Gardons : 640Kg pour une somme globale de 8 600€.

Les 4 biefs du canal du Rhône au Rhin et celui de Bavilliers pour le canal de la Haute-Saône sont concernés. Les autres biefs du canal de la Haute-Saône n'ayant plus assez de hauteur d'eau. Un membre du CA (M JARDOT) supervisera l'alevinage des canaux avec M. GEOFFROY de la Fédération.

- ***Situation étang « Queue de chat »***

Le projet de vente est toujours en cours, et suite à la vidange et la pêche réalisées au 1^{er} semestre, l'étang a immédiatement été remis en eau pour éviter que celui-ci soit déclaré zone « à sec » et perde sa valeur initiale.

- ***Contact avec le PDG de VMC Pêche***

Le président M PHILEMON a reçu le directeur de VMC Pêche à sa demande à la fédération. Après présentation de la structure et des différentes missions de cette dernière, le directeur de VMC, enchanté, a porté un grand intérêt à son fonctionnement. Il envisage sérieusement un partenariat avec notre Fédération dont les contours seront prochainement déterminés.

- ***Election complémentaire du CA***

A ce jour, 6 candidats se sont déjà fait connaître officiellement pour cette élection qui rappelle le dispose de 5 places disponibles.

Fin de séance à 17h20

7.2 REUNION DES PRESIDENTS

En plus de l'arrivée de la 5^{ème} vague de la Covid-19, c'est en raison d'un calendrier plutôt chargé que la traditionnelle réunion des Présidents n'a pas été programmée courant décembre.

Il a été préférable de convier les Présidente(s) de nos structures fin juillet pour faire un point sur l'échéancier administratif de ce deuxième semestre.

1. Echéancier

- Avant le 22/09/2021 : AGE pour la validation des nouveaux statuts de la Fédération
- Avant le 01/10/2021 : AGE pour la validation des nouveaux statuts des AAPPMA
- Entre le 01/10/2021 et le 31/12/2021 : AGE pour les élections des AAPPMA, et approbation des candidats pour la CA de la Fédération en mars 2022
- Entre le 01/01/2022 et le 31/03/2022 : AGO des AAPPMA
- En mars 2022 : Election du CA de la Fédération.

Suite au décès de Michel HEINY, membre du CA de la Fédération, il y a 5 sièges vacants ; nos statuts imposent une élection complémentaire. Le mandat se terminera comme prévu le 31/03/2022. Des informations vous seront transmises prochainement.

PS : Toutes les AG devront être faites en présentiel.

2. Statuts Fédération et AAPPMA

Les principaux points qui ont été modifiés dans les statuts des fédérations ont été lus ; un dossier a été transmis par mail à tous les président(e)s en date du 30/07/2021.

3. Modification de l'ARP

Un dossier a également été transmis par mail à tous les président(e)s le 30/07/2021.

4. Dossier PROCOM

Nous avons 2 contrats avec Procom, un pour la gestion de notre parc informatique qui court jusqu'en septembre 2023, et un pour la sauvegarde qui arrive à terme. Près concertation, il est décidé de ne plus renouveler ces contrats.

Clôture de séance à 18h30

7.3 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après en avoir délibéré, les membres présents lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération Départementale de Pêche du Territoire de Belfort, qui s'est déroulée le 2 septembre 2021, adoptent à l'unanimité les statuts qui leur ont été soumis.

8. RAPPORT D'ACTIVITES DES AAPPMA

En collaboration avec les services de la DDT, le rapport d'activités des AAPPMA pour 2021 a été envoyé à chaque AAPPMA ; la date limite des retours était fixée au 31 janvier 2022.

Dès réception de la totalité des rapports, et des pièces demandées, une copie sera adressée par nos soins au service de l'environnement de la DDT.

8.1 BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

EMPOISSONNEMENTS DES RIVIERES DEPARTEMENTALES 2021											
AAPPMA	LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL			
Anjoutey	La Madeleine	25/02/2021	Truite Fario	portion	200 kg	Pisciculture Beaume	1 434,80 €	1 435 €			
Belfort-Bavilliers	La Savoureuse	01/03/2021	Truitre arc	portion	210 kg	Pisciculture Beaume	896,70 €	2 904 €			
	La Rosemontoise				185 kg		789,95 €				
	La Bourbeuse				0 kg		0,00 €				
	La Douce				285 kg		1 217,00 €				
Bessoncourt	La Madeleine	11/03/2021	Truite arc	portion	100 kg	Pisciculture Kohler	462,00 €	3 590 €			
		10/05/2021			200 kg		978,00 €				
		25/10/2021			150 kg		696,00 €				
		01/06/2021			Truite fario		truitelle		3 poches	417,00 €	
	Autruche	11/03/2021	Truite arc	portion	50 kg		231,00 €				
		10/05/2021			70 kg		342,00 €				
		25/10/2021			100 kg		464,00 €				
Bourogne	Bourbeuse	?						?			
Chevremont	Autruche / Meche	01/03/2021	Truite arc	Adulte	70 kg	Pisciculture Breuchin	784,00 €	3 528 €			
		01/04/2021			60 kg						
		01/06/2021			30 kg						
	Autruche	01/10/2021	Carpe		250 kg	Pisciculture Beaume	1 721,23 €				
			Gardon		40 kg						
			Bochet		60 kg						
	La Madeleine	01/03/2021	Truite fario		60 kg	Pisciculture Breuchin	1 023,00 €				
01/04/2021		60 kg									
01/06/2021		30 kg									
Courtelevant	La Vendeline	01/02/2021	Truite fario	30 cm	70 kg	Pisciculture Kholer	500,00 €	1 730 €			
		01/04/2021			70 kg		500,00 €				
		01/06/2021			63 kg		450,00 €				
		01/09/2021			25 cm		40 kg		280,00 €		
Faverois	La Covatte	27/02/2021	Truite fario	portion	100 kg	Pisciculture Kholer	706,85 €	707 €			
Florimont	Vendeline	25/03/2021, 15/04/2021, 11/05/2021	Truite fario	portion	60 kg	Pisciculture Kholer Beaume , Pisciculture Vescemont	2 673,72 €	2 674 €			
	Coeuvatte				30 kg						
	Covatte				270 kg						
Fousseماغne	St Nicolas	10/03/2021	Truite arc	portion	160 kg	Pisciculture Beaume	734,28 €	734 €			
Giromagny	Savoureuse	10/03/2021	Truite fario	Adulte	70 kg	Pisciculture Vescemont	700,00 €	8 750 €			
			Saumon fontaine		30 kg		770,00 €				
		07/04/2021	Truite fario		80 kg						
			Saumon fontaine		30 kg		700,00 €				
		21/04/2021	Truite fario		75 kg						
			Saumon fontaine		15 kg		700,00 €				
	La Madeleine	03/03/2021	Truite arc		10 kg		420,00 €				
			Truite fario		30 kg						
		07/04/2021	Saumon fontaine		30 kg		700,00 €				
			Truite fario		100 kg						
	Rhome	09/03/2021	Saumon fontaine		80 kg		770,00 €				
			Truite fario		30 kg						
		08/04/2021	Saumon fontaine		15 kg		630,00 €				
			Truite fario		65 kg						
	Rosemontoise	20/04/2021	Truite arc		10 kg		840,00 €				
			Saumon fontaine		50 kg						
		09/03/2021	Truite fario		70 kg		770,00 €				
			Saumon fontaine		30 kg						
		08/04/2021	Truite fario		80 kg		700,00 €				
			Truite fario		70 kg						
	St Nicolas	19/04/2021	Truite arc		15 kg		280,00 €				
			Saumon fontaine		15 kg						
		23/04/2021	Truite arc		20 kg		700,00 €				
			Truite fario		20 kg						
		08/03/2021	Truite fario		100 kg		770,00 €				
			Truite fario		80 kg						
J.D.T	Allaine	06/03/2021	Truite arc	Adultes	100 kg	Pisciculture Beaume	?	7 365 €			
			Truite fario		40 kg		1 349,35 €				
		12/03/2021	Truite fario		20 kg		367,14 €				
			Truite arc		260 kg		674,67 €				
		30/04/2021	Truite arc		80 kg		771,21 €				
			Truite arc		140 kg		1 108,81 €				
		05/06/2021	Truite arc		10 kg						
			Truite arc		100 kg		?				
		03/09/2021	Truite arc		40 kg						
			Truite fario		100 kg						
	Covatte	12/11/2021	Carpe		50 kg		1 108,81 €				
			Gardon		10 kg						
			Brocheton		20 kg						
			Brochet		20 kg						
			Perche		100 kg						
			Truite arc		40 kg						
	L'Adour	06/03/2021	Truite fario		100 kg		?				
			Truite fario		40 kg						
Lepuix-Gy	Savoureuse	06/03/2021	Truite fario	30 cm	70 kg	Pisciculture Breuchin	480,05 €	1 372 €			
		10/04/2021			70 kg		480,05 €				
	Beucinière	06/03/2021			30 kg		205,72 €				
		10/04/2021			30 kg		205,72 €				
Montreux - CH	St Nicolas	?						?			
	La Madeleine										
Morvillars	L'Allaine	12/03/2021	Truite arc	portion	140 kg	Pisciculture Beaume	876,71 €	5 281 €			
			Truite fario		30 kg		876,71 €				
		09/04/2021	Truite arc		140 kg		647,24 €				
			Truite fario		30 kg		647,24 €				
		28/05/2021	Truite arc		90 kg		647,23 €				
			Truite fario		30 kg		642,50 €				
		23/06/2021	Truite arc		90 kg		709,49 €				
			Truite fario		30 kg		234,21 €				
		23/07/2021	Truite arc		40 kg		378,75 €				
			Truite fario		30 kg						
Réchésy	Vendeline	18/03/2021	Truite arc	portion	40 kg	Pisciculture Kholer	378,75 €	2 129 €			
			Truite fario		30 kg		822,90 €				
		05/06/2021	Truite fario	truitelle	60 kg		173,02 €				
			Truite arc		40 kg		411,45 €				
		13/08/2021	Truite fario	Portion	60 kg		342,88 €				
					50 kg						
Trevenans	Savoureuse	0						0 €			
							TOTAL	42 198 €			

EMPOISSONNEMENTS ETANGS 2021

AAPPMA	LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL	
Anjoutey	Etang Fredo	01/02/2021	Carpe	Adulte	180 kg	Pisciculture Beaume	700,00 €	700 €	
			Gardon		30 kg				
Belfort-Bavilliers	Emprunts	23/10/2020	CARPES	3 ÉTÉS	300 kg	Pisciculture BEAUME	838,73 €	20 335,99 €	
		23/10/2020	BROCHETS	3 ÉTÉS	60 kg		680,48 €		
		06/11/2020	SANDRES	3 ÉTÉS	40 kg		784,92 €		
		28/11/2020	PERCHES	3 ÉTÉS	40 kg		378,80 €		
		12/03/2021	TRUITES	PORTIONS	60 kg		272,19 €		
		20/03/2021	GARDONS	3 ÉTÉS	150 kg		720,04 €		
		Gauthier	23/10/2020	CARPES	3 ÉTÉS		200 kg		559,15 €
	20/03/2021		GARDONS	3 ÉTÉS	300 kg		1 440,08 €		
	16/10/2020		PERCHES	3 ÉTÉS	40 kg		379,80 €		
	Etang Adam	19/10/2020	TANCHES	3 ÉTÉS	90 kg		432,02 €		
		23/10/2020	CARPES	3 ÉTÉS	300 kg		838,73 €		
		23/10/2020	BROCHETS	3 ÉTÉS	40 kg		453,65 €		
		06/11/2020	SANDRES	3 ÉTÉS	70 kg		1 373,61 €		
		16/10/2020	PERCHES	3 ÉTÉS	28 kg		265,86 €		
		28/11/2020	PERCHES	3 ÉTÉS	32 kg		303,84 €		
		12/03/2021	TRUITES	PORTIONS	70 kg		317,56 €		
		20/03/2021	GARDONS	3 ÉTÉS	250 kg		1 200,06 €		
	Etang Rouillon	19/10/2020	CARPES	3 ÉTÉS	100 kg		279,58 €		
	Etang Machard	23/10/2020	CARPES	3 ÉTÉS	200 kg		559,15 €		
		23/10/2020	BROCHETS	3 ÉTÉS	40 kg		453,65 €		
		06/11/2020	SANDRES	3 ÉTÉS	20 kg		392,46 €		
		28/11/2020	PERCHES	3 ÉTÉS	50 kg		474,75 €		
		20/03/2021	GARDONS	3 ÉTÉS	200 kg		960,05 €		
	Etang Beuque								
	Etang Lechir	23/10/2020	CARPES	3 ÉTÉS	300 kg		838,73 €		
		23/10/2020	TANCHES	3 ÉTÉS	70 kg		336,02 €		
		12/03/2021	TRUITES	PORTIONS	60 kg		272,19 €		
		20/03/2021	GARDONS	PORTIONS	250 kg		1 200,06 €		
		02/10/2021	TRUITES	PORTIONS	300 kg		1 392,60 €		
		02/10/2021	TRUITES	GROSSES	100 kg		516,95 €		
		23/10/2020	CARPES	3 ÉTÉS	50 kg		139,79 €		
		12/03/2021	TRUITES	PORTIONS	10 kg		45,37 €		
		20/03/2021	GARDONS	3 ÉTÉS	50 kg		240,01 €		
	Capière Ayeux	23/10/2020	TANCHES	3 ÉTÉS	30 kg		144,01 €		
	Etang des Forges	EN TRAVAUX							
	Etang Bull	23/10/2020	CARPES	3 ÉTÉS	100 kg		279,58 €		
		20/03/2021	GARDONS	3 ÉTÉS	60 kg		288,02 €		
		23/10/2020	BROCHETS	3 ÉTÉS	25 kg		283,53 €		
Bourogne	Etang Lamponot	?						0,00 €	
	Emprunt 9	?							
Foussemagne	Champ Cayot	15/03/2021	Carpe	C3	300 kg	Beaume	854,55 €	1 888 €	
		09/04/2021	Sandres	3 été	50 kg		1 033,90 €		
J.D.T	Etang du Barrage	06/05/2021	Carpe	C3	200 kg	Pisciculture Beaume	801,80 €	2 310 €	
		12/11/2021	Gardon	Adulte	50 kg		258,48 €		
			Brochet		30 kg		354,48 €		
			Tanche		10 kg		51,70 €		
			Perche		25 kg		253,20 €		
			Carpe		200 kg		590,80 €		
Trévenans	Petit étang	08/03/2021	Truite arc	?	100 kg	Pisciculture Beaume	464,20 €	464 €	
	Grand étang	Aucun alevinage							
Federation	Etang Messie	Aucun alevinage						0 €	
						TOTAL	25 699 €		

8.2 COORDONNEES DES AAPPMA DEPARTEMENTALES

Le renouvellement des mandats associatifs s'est déroulé lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire organisée par chaque AAPPMA au cours du dernier trimestre 2021 ; les président(e)s sont élus pour le mandat du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Retrouvez ci-dessous leurs coordonnées.

AAPPMA	TITRE	NOM	Adresse	CP	VILLE	TELEPHONE	PORTABLE	MAIL
AAPPMA ANJOUTEY	Monsieur	MAUVILLY Emmanuel	7 Rue de la Plaine	90170	ANJOUTEY	03 84 54 71 44	06 44 16 38 67	lemanuanjou@orange.fr
AAPPMA BELFORT/BAVILLIERS	Monsieur	JARDOT Nicolas	11 Rue Joseph Perot	90300	VALDOIE		06 86 37 92 12	aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com
AAPPMA BESSONCOURT	Monsieur	FULLERINGER Bernard	3 Rue des Tulipes	90160	BESSONCOURT		06 52 35 67 83	bernardmonique90@free.fr
AAPPMA BOUOGNE	Monsieur	TIROLE Fabien	5 Rue du Château d'eau	25600	VIEUX-CHARMONT		06 33 38 59 05	aappmalabourbeuse@gmail.com
AAPPMA CHEVREMONT	Monsieur	RICHARD Guillaume	2 rue des Chenevières	90340	FONTENELLE		06 33 33 27 03	guits9087@gmail.com
AAPPMA COURTELEVANT	Monsieur	MUDRY Christian	6 Rue du Caporal Peugeot	90100	JONCHEREY		06 30 38 07 45	christian.mudry90@gmail.com
AAPPMA FLORIMONT	Monsieur	JOBIN André	2 Rue de Saint André	90100	FLORIMONT		06 58 88 72 63	
AAPPMA FOUSSEMAGNE	Monsieur	DARGELOSSE Cyril	9 Fg Saint Martin	90150	FOUSSEMAGNE		06 60 58 65 51	cyril.dargelosse@laposte.net
AAPPMA GIROMAGNY	Monsieur	NOVIER Yves	17 Bis rue de la Noye	90200	GIROMAGNY	03 84 29 59 43	06 44 96 25 80	aappmayvesnovier@gmail.com
AAPPMA LA PLONGEOTTE	Monsieur	PHILEMON Serge	16 Rue Ackermann	90100	DELLE	03 84 36 46 44	06 61 42 90 05	philemon.serge@neuf.fr
AAPPMA LEPUIX	Monsieur	COLIN Julien	14A Fg de Montbéliard	90100	DELLE		06 42 71 56 80	julien.colin90@orange.fr
AAPPMA MONTREUX -CHÂTEAU	Monsieur	MENETRE Eric	1B Rue du Chemin de Fer	90130	MONTREUX-CHÂTEAU	03 84 23 00 39	06 08 10 63 05	mnt90@wanadoo.fr
AAPPMA MORVILLARS	Madame	SCHAUNER Nathalie	30 Rue de la Malbranche	90000	BELFORT		06 85 69 66 06	nathalie.schauner0569@gmail.com
AAPPMA RECHESY	Monsieur	KLEIBER André	1 Rue des Deux Puits	90370	RECHESY		06 15 45 23 19	dede.kleiber@gmail.com
AAPPMA TREVENANS	Monsieur	TAQUARD Guy	12 Rue de Trévenans	25600	DAMBENOIS		06 07 41 10 41	guy.taquard@wanadoo.fr

9. INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Le moment est venu de laisser la parole à nos invités.

10. REMERCIEMENTS A NOS BENEVOLES

*Nous vous
remercions
de votre attention*